



Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/5-2000

ISBN 0-660-61361-1



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période s'étant terminée

le 31 mars 2000



Approuvé par

L'honorable Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Partie I : Message de la Ministre	3
Partie II : Rendement du Ministère	7
Tableau des résultats clés prévus	7
Contexte	8
Rendement global du Ministère	10
Rendement par secteur d'activité	17
Maximiser les avantages offerts par les migrations internationales	17
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	24
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	30
Gérer l'accès au Canada	35
Fournir des services de gestion	41
Partie III : Rapport d'ensemble	47
Partie IV : Rendement sur le plan financier	51
Aperçu du rendement sur le plan financier	51
Partie V : Aperçu du Ministère	57
Mandat et mission	57
Organisation du Ministère	57
Organigramme	58
Partie VI : Autres renseignements	59
Site Web et adresses du Ministère	59
Lois et règlements connexes	65
Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports du Ministère	66
Index	65
Annexes	67
Annexe 1 – Liste des clients et partenaires de CIC	67
Annexe 2 – Tableau des ententes fédérales-provinciales-territoriales	68

Partie I :

Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le *Rapport ministériel sur le rendement* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour 1999-2000. La dernière année a été marquée par des réalisations et des défis exceptionnels.

Depuis le début de l'année, des événements imprévisibles ont mis à l'épreuve et confirmé notre volonté de travailler avec nos partenaires, à l'étranger et au pays, pour offrir une aide humanitaire et assurer la sécurité de nos frontières malgré des circonstances exceptionnelles. Au printemps de 1999, le Ministère a répondu, de façon rapide, souple et efficace, à un appel sans précédent du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de fournir une aide humanitaire aux réfugiés kosovars. Quelque 5 000 personnes ayant besoin de protection ont ainsi bénéficié d'un lieu sûr. Au cours de la même période de trois mois, nous avons également admis au Canada près de 3 000 Kosovars ayant des besoins particuliers ou à des fins de réunion des familles. Peu de temps après, l'arrivée de bateaux au large des côtes de la Colombie-Britannique a mis à l'épreuve notre capacité de lutter efficacement contre l'introduction clandestine de migrants et le trafic de personnes auxquels se livrent des groupes criminels organisés. De concert avec ses partenaires nationaux et internationaux, CIC a une fois de plus réagi de façon rapide et efficace en repérant, en interceptant, en arraisonnant et en saisissant les bateaux en question.

Ces événements montrent bien que l'évolution de la situation mondiale est en voie de transformer rapidement la nature et le rythme de la migration. Entre autres influences, citons la recrudescence de la concurrence et de l'intégration économiques, qui favorisent le

mouvement des capitaux, des biens et des personnes. Ces changements s'accompagnent toutefois de nouveaux défis. Nous nous adaptons à la concurrence accrue dont font l'objet les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les visiteurs et les étudiants étrangers qui aideront le Canada à enrichir ses relations avec le reste du monde, son capital humain et ses compétences. Nous sommes à l'affût de nouveaux moyens de faciliter la réunion des familles et de faire en sorte que les personnes qui fuient la persécution et celles qui ont le plus besoin de protection reçoivent de l'aide. De façon plus générale, nous devons relever le défi qui, dans le contexte international actuel, consiste à gérer les flux de migration de manière à assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et le respect de leur générosité.

Seul, CIC ne pourra ni relever ces défis ni les gérer. Sur le plan national, l'immigration représente un enjeu de plus en plus horizontal supposant l'appui de nombreux autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations locales ainsi que des bénévoles et de nos partenaires dans la prestation de services. Sur le plan international, nous avons resserré notre coopération avec d'autres gouvernements et organismes internationaux par la voie de réseaux diplomatiques et officiels. Le renforcement des relations de travail officielles et officieuses que nous entretenons avec nos partenaires a été et demeure essentiel à la réussite des programmes de citoyenneté et d'immigration.

Tout au long de cette période, la gestion des programmes de citoyenneté et d'immigration s'est poursuivie selon le rythme habituel, et on a obtenu des résultats significatifs dans un certain nombre de secteurs. Comme ces

réalisations sont présentées en détail dans le rapport, je me contenterai d'en souligner ici quelques-unes dans un certain nombre de secteurs clés.

En 1999-2000, le Ministère a accueilli un nombre accru d'immigrants et atteint ses objectifs concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement, tout en composant avec des augmentations encore plus marquées du nombre de visiteurs, d'étudiants et de travailleurs temporaires. Même si je m'attends à ce que le nombre de nouveaux immigrants augmente encore au cours du présent exercice, je suis convaincue que les efforts déployés en 1999-2000 pour obtenir de nouveaux fonds pour l'exercice nous permettront de nous rapprocher encore davantage des niveaux cibles que nous nous sommes fixés et de mettre au point des façons novatrices d'aborder la prestation de services.

Au cours de l'année, CIC a de plus continué de renforcer d'autres relations bilatérales et multilatérales axées sur la coopération, lesquelles ont tenu un rôle essentiel dans la stratégie adoptée pour donner suite au problème de l'introduction clandestine de migrants et du trafic de personnes. Dans le cadre d'une démarche coordonnée visant à prévenir le mouvement transfrontalier de membres d'organisations criminelles s'adonnant à des activités comme le terrorisme, l'introduction clandestine de migrants et le trafic de personnes, le Canada et les États-Unis ont, le 6 juillet 1999, signé une déclaration d'entente mutuelle relative au partage de l'information. Les efforts que nous déployons pour optimiser la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ont amené CIC à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des protocoles provisoires des Nations Unies sur l'introduction clandestine de migrants et le trafic de personnes, en particulier les femmes et les enfants, ces protocoles s'ajoutant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Une fois ces protocoles signés et ratifiés, les États participants devront criminaliser l'introduction clandestine de migrants et le trafic de personnes de même que la création et l'utilisation de documents de voyage frauduleux, accepter et faciliter le retour de leurs ressortis-

sants, améliorer les contrôles frontaliers et accroître l'échange d'informations.

Même si nous avons dû réagir à des événements exceptionnels et accomplir d'importantes réalisations dans nos activités de tous les jours, l'exercice 1999-2000 a également marqué un tournant dans la revitalisation de nos programmes de citoyenneté et d'immigration.

Sur ce plan, soulignons en particulier le dépôt devant le Parlement du projet de loi C-16, Loi sur la citoyenneté au Canada, et du projet de loi C-31, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui, ensemble, jettent les bases de notre cadre législatif et stratégique. Ces projets de loi témoignent de notre volonté de moderniser nos programmes afin de permettre une prise de décisions plus rapide et plus efficace, tout en préservant les caractéristiques essentielles du système que sont l'équité et l'ouverture, piliers traditionnels des programmes de citoyenneté et d'immigration du Canada et conditions clés pour attirer le genre de migrants le plus susceptible d'apporter une contribution à l'économie et à la société canadiennes.

De plus, CIC a lancé l'initiative du service à la clientèle pour mieux répondre à l'engagement du gouvernement en matière de services axés sur le client. Cette initiative débouchera sur des améliorations à court et à long terme de la prestation générale des services, de la culture organisationnelle et de l'assurance de la qualité, et un projet pilote d'amélioration de notre réseau de prestations nous aidera à relever les défis associés à un contexte mondial en évolution.

CIC a également fait des efforts pour revitaliser sa main-d'œuvre, faire du Ministère une organisation en apprentissage continu, régler des problèmes quant à la qualité du milieu de travail et faire la promotion, dans l'ensemble du Ministère, des valeurs et des normes éthiques se rattachant à la fonction publique. Ces efforts sont évidents dans le plan d'action qui vise à donner suite aux points de vue exprimés dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et, enfin, dans la nomination d'un ombudsman à CIC.

Enfin, je dois souligner le succès qui a couronné les efforts déployés par le Ministère pour obtenir de nouvelles ressources à investir dans diverses initiatives, qui donneront à CIC la possibilité de tabler sur les améliorations apportées à ses programmes tout au long de la dernière année et de préserver l'intégrité des programmes.

Mises ensemble, les réalisations de 1999-2000 représentent un tournant important pour CIC. Nous demeurons prêts à réagir de façon efficace aux événements nationaux ou internationaux et déterminés à préserver l'intégrité des programmes de citoyenneté et d'immigration ainsi qu'à promouvoir les grandes priorités du gouvernement. Nous avons également entrepris un processus de changements et d'innovations qui, croyons-nous, procurera des avantages encore plus grands aux Canadiens et aux Canadiennes. Je tiens en outre à souligner le dévouement et le professionnalisme dont les employés du Ministère ont fait preuve au cours d'une période qui a exigé des efforts et des sacrifices personnels importants. Les fonctionnaires ont réagi de façon admirable. Je les remercie de leur appui et les félicite de leurs succès.

Partie II : Rendement du ministère

Dans la partie II, on présente le contexte opérationnel et les initiatives horizontales du Ministère, et on rend compte, en ce qui a trait

au rendement, des attentes et des réalisations clés en regard des engagements contractés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000¹.

Tableau des résultats clés prévus

Tableau 1 : Résultats clés prévus		
Pour assurer aux Canadiens :	Les stratégies de CIC se traduisent par :	Réalisation signalée dans la partie II du RRM, page
Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus	18
	• La réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	20
	• La sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs	21
	• La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	22
	• L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services	22
	• L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes au niveau des compétences dans le marché du travail national	23
	• L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande	23
La protection des réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir	• L'atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés	25
	• Un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté	25
	• Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	27
	• L'établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	28
Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne	• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	31
	• Des exigences accrues en matière de reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de programmes d'établissement	31
	• La participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne	33
	• La promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration	33
La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	• Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne	36
	• L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	38
	• L'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i>	39
	• Le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne	39

¹<http://www.cic.gc.ca/french/pub/rpp99f/rpp-f.html>

Contexte

L'objectif principal de CIC est de faire en sorte que le mouvement des personnes qui entrent au Canada et l'appartenance à la société canadienne soient favorables aux intérêts sociaux et économiques du Canada, tout en assurant la santé et la sécurité des Canadiens. Les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration doivent être gérés conformément aux capacités et aux besoins internes du Canada ainsi qu'à ses responsabilités et à ses engagements internationaux. Au cours de la dernière année, les priorités, les initiatives et les activités ministérielles décrites dans le présent rapport sont nées de l'obligation qui nous échoit de répondre à cet objectif dans des environnements internationaux et nationaux des plus dynamiques.

La croissance démographique mondiale, la mondialisation et l'évolution politique, économique, sociale et environnementale sont les manifestations et les tendances sous-jacentes qui influent sur CIC. Le transnationalisme, les disparités économiques croissantes à l'intérieur des nations et entre elles et, enfin, le pouvoir de transformation que représente la technologie de pointe sont en voie de modifier rapidement la façon dont les gens parcourent la planète et exercent une influence sur ceux qui choisissent d'émigrer, à titre provisoire ou permanent. Ces faits nouveaux ont fait de l'immigration une question qui gagne en importance dans de nombreux pays du monde qui, de plus en plus, se font concurrence pour attirer les migrants les plus susceptibles de contribuer à l'économie mondiale. Ces faits nouveaux ont de plus renouvelé l'attention accordée aux responsabilités humanitaires et reconduit la volonté de protéger la souveraineté de toutes les nations contre les trafiquants de migrants clandestins, les criminels de guerre et les criminels internationaux de toutes espèces. L'importance de plus en plus grande que revêt l'immigration sur la scène internationale s'est traduite par un approfondissement des relations et un renouvellement du dialogue avec d'autres nations, lesquelles s'inspirent de la réussite du Canada dans le domaine de la gestion des mouvements migratoires mixtes.

Ce contexte international en évolution présente des difficultés pour CIC, mais aussi des possibilités extraordinaires. En tant que société multiculturelle possédant une longue tradition de respect de la diversité, le Canada est bien placé pour attirer les immigrants les plus prometteurs. L'avantage de CIC quant aux services offerts aux immigrants, c'est qu'il a abondamment l'expérience de l'exécution d'un programme d'immigration équilibré et qu'il sait comment faire en sorte que les nouveaux arrivants se sentent bien accueillis dans notre société. De plus, l'expérience que CIC a acquise en temps de crise, comme l'aide offerte aux Kosovars cette année et nos programmes antérieurs en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est, l'aide à s'adapter encore mieux à toute évolution future du contexte international. Néanmoins, la capacité de toujours rester prêts à réagir malgré les changements de contexte exige des ressources. CIC se rend bien compte de l'effet produit sur la qualité des services offerts à sa clientèle et il s'efforce de maintenir son avantage concurrentiel dans cet aspect du programme également.

CIC est parvenu à se montrer à la hauteur de ce défi international, tout en continuant de jouer son rôle au nom de tous les Canadiens, y compris ceux qui sont le plus directement touchés par cet environnement dynamique : les personnes apparentées que parrainent des citoyens ou des résidents permanents du Canada, des personnes choisies en raison de leur capacité de contribuer au bien-être économique du Canada en participant à la nouvelle économie du savoir et, enfin, celles qui fuient leur patrie et ont besoin de protection. CIC s'est également employé à protéger le Canada contre les personnes qui représentent une menace pour la sécurité des Canadiens ou celles qui, au mépris de la loi, cherchent à profiter du désespoir des personnes défavorisées par l'évolution du contexte mondial.

Au pays, le gouvernement et la population canadienne s'efforcent de composer avec un ensemble de circonstances tout aussi complexes et dont l'évolution est tout aussi rapide, sur le plan économique et social. Leurs efforts trouvent un écho dans le programme d'action

gouvernementale défini dans le discours du Trône², c'est-à-dire voir à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes, créer une économie dynamique et une main-d'œuvre qualifiée, améliorer la santé et la qualité des soins, assurer la qualité de notre environnement, miser sur les services gouvernementaux en direct, bâtir des collectivités plus fortes et élargir le rôle du Canada dans le monde. D'autres priorités gouvernementales, notamment le respect de nos objectifs budgétaires, l'accent plus grand mis sur l'élaboration de politiques horizontales, l'Entente-cadre sur l'union sociale³ et le resserrement des relations avec les provinces, le secteur bénévole et les citoyens du Canada, ont également pour but de nous aider à relever ces défis.

Dans la partie II du présent rapport, on présente les efforts précis déployés par CIC pour relever ces défis dans le cadre de ses cinq secteurs d'activité : maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada en assurant la protection des réfugiés, promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants, gérer l'accès au Canada et fournir des services de gestion. Les initiatives et les activités entreprises dans le cadre de chacun de ces secteurs d'activité rendent compte des priorités ministérielles, soit la réforme des dispositions législatives, le respect des niveaux cibles d'immigration, l'amélioration du service à la clientèle, la préservation de l'intégrité des programmes, l'établissement de relations avec des partenaires et des intervenants, la revitalisation du secteur des entreprises et l'amélioration des communications.

Dans de nombreux secteurs, cependant, on a dû, pour relever ces défis, lancer des initiatives qui chevauchent l'ensemble des secteurs d'activité de CIC et supposent des efforts ministériels ou interministériels. On souligne ces initiatives dans la partie consacrée au rendement global du Ministère.

²Pour obtenir plus de renseignements sur le discours du Trône, voir <http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/>

³Pour obtenir un exemplaire de l'Entente-cadre sur l'union sociale, voir http://www.scics.gc.ca/cinfo99/80003701_f.html

RENDEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

En 1999-2000, CIC a réagi de façon souple et efficace à des circonstances exceptionnelles, notamment la crise des réfugiés au Kosovo et l'arrivée de réfugiés de la mer en Colombie-Britannique. Ces efforts ont coïncidé avec des initiatives ministérielles, notamment la réforme législative, l'élaboration améliorée de recherches, de politiques, de plans et de programmes horizontaux et l'amélioration de l'exécution des programmes par l'entremise de l'initiative du service à la clientèle. La description de ces résultats globaux du Ministère, comme des résultats par secteur d'activité, est précédée de renseignements financiers généraux. Le présent rapport indique les résultats obtenus, mais il renferme aussi des encadrés qui soulignent les faits nouveaux importants qui se sont produits au cours du dernier exercice. Les statistiques se fondent sur l'année civile 1999 à moins d'indication contraire.

Dépenses prévues ⁴	683 183 000 \$
<i>Total des autorisations⁵</i>	<i>938 684 753 \$</i>
Dépenses réelles 1999-2000	855 846 956 \$

Explication des écarts — Les dépenses prévues dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de Citoyenneté et Immigration Canada de 1999-2000 étaient de 683,2 millions de dollars. Par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses et des redressements statutaires, le Ministère a reçu une somme additionnelle de 255,5 millions de dollars, pour un total des autorisations s'élevant à 938,7 millions de dollars pour 1999-2000. Au nombre des postes les plus importants dans le Budget supplémentaire des dépenses, citons 149,1 millions de dollars pour l'initiative sur le Kosovo, 31,7 millions de dollars pour les clandestins de la mer, 13,8 millions de dollars pour la préparation à l'an 2000, 11,3 millions de dollars pour les négociations collectives, un report du budget de fonctionnement de 1998-1999 de 13,3 millions de dollars et, enfin, une allocation de 10,4 millions de dollars au titre de la charge de travail.

Les dépenses ont été inférieures de 82,9 millions de dollars au total des autorisations en 1999-2000, parce qu'elles ont été inférieures de 27,5 millions au titre du fonctionnement (y compris les dépenses de capital) et inférieures de 55,3 millions de dollars au titre des subventions et contributions. Les ressources non utilisées dans les dépenses de fonctionnement sont attribuables surtout aux autorisations additionnelles non utilisées de 7,8 millions pour les clandestins de la mer, de 9 millions pour le Programme fédéral de santé intérimaire et de 2 millions en fonds non dépensés au titre des dépenses de capital. Les ressources non utilisées pour les subventions et les contributions tiennent principalement aux coûts de l'aide pour le Kosovo, qui ont été moins élevés que prévu, et aux fluctuations des besoins en services des nouveaux immigrants.

Pour assurer aux Canadiens :	Les stratégies de CIC se traduisent par :
Amélioration de la conception des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none">• Intervention en réponse à des circonstances exceptionnelles• Réforme législative• Exécution améliorée des programmes• Élaboration améliorée des recherches, des politiques, des plans et des programmes horizontaux

⁴Les dépenses prévues sont celles du plan original établi au début de l'année, c'est-à-dire du Budget principal des dépenses de 1999-2000, plus les redressements importants.

⁵Le total des autorisations correspond aux dépenses prévues plus les redressements approuvés par le Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses afin de tenir compte des priorités changeantes et des événements imprévus.

Campagne d'aide au Kosovo

En 1999-2000, des circonstances exceptionnelles et hautement médiatisées ont démontré que CIC devait toujours être prêt à réagir et qu'il l'était effectivement. La situation au Kosovo a poussé le HCR à lancer un appel sans précédent à la communauté internationale pour venir en aide à la population déplacée. CIC a réagi en accueillant plus de 5 000 réfugiés kosovars transportés d'urgence par avion et près de 3 000 autres en trois mois dans le cadre des efforts de réunion de familles kosovares et du programme relatif aux besoins spéciaux.

Les responsables de l'établissement à CIC ont notamment organisé des services d'orientation pour les Kosovars, y compris la traduction de documents, des vidéos d'orientation et des séances d'information préalable à leur arrivée au Canada. En mai 2000, environ 5 000 réfugiés s'étaient déjà établis dans diverses localités du Canada et avaient demandé le droit d'établissement.

Le Ministère a non seulement réagi rapidement en établissant l'infrastructure nécessaire et en facilitant l'établissement des réfugiés, mais aussi en instaurant un programme de rapatriement à l'intention des personnes qui souhaitaient rentrer au Kosovo. À la fin de la guerre, un certain nombre de réfugiés ont exprimé le désir de rentrer chez eux. Le Ministère a alors établi un programme pour déterminer facilement ceux qui souhaitaient être rapatriés et a accéléré le processus de rapatriement. Un total de 2 028 personnes (dont 11 bébés nés au Canada) sont rentrés de leur propre gré au Kosovo.

Cet effort a exigé la collaboration de nombreux groupes autres que le HCR, y compris des nations participant à la campagne d'aide, d'autres ministères du gouvernement canadien, par exemple le ministère de la Défense nationale (MDN) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations internationales comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Croix-Rouge, et les nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et les nombreux citoyens du Canada qui ont offert leur aide aux réfugiés.

L'arrivée de bateaux transportant des migrants clandestins au large de la Colombie-Britannique, au cours de l'été 1999, a mis en lumière la recrudescence d'activités criminelles comme l'introduction clandestine de migrants et le trafic de personnes. CIC a réagi par des efforts concertés qui se sont soldés par l'arraisonnement de quatre bateaux, la détention de personnes, la détermination du statut des migrants et le renvoi dans leur pays d'origine d'un certain nombre de demandeurs déboutés du statut de réfugié. De même, CIC a contribué à la lutte contre le crime organisé transnational au moyen du projet de loi C-31, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés⁶, et piloté les efforts de rédaction de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du protocole provisoire des NU sur l'introduction clandestine de migrants⁷.

Ces événements et circonstances ont fait de 1999-2000 une année marquante pour CIC et la mise en œuvre des ressources et des infrastructures nécessaires pour y répondre a représenté un défi pour le Ministère et ses partenaires. Si les événements en question ont par moments exigé un rééquilibrage des priorités, CIC est demeuré déterminé à respecter ses engagements et ses objectifs internes. En outre, le Ministère a utilisé les leçons tirées de ces événements pour mettre au point sa planification d'urgence de même que les liens qu'il entretient avec ses partenaires. Le cas échéant, nous sommes donc mieux placés que jamais pour réagir de façon plus efficace à de telles circonstances si elles devaient se reproduire à l'avenir.

⁶Pour plus de renseignements au sujet de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, voir http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/legrev_f.html

⁷On trouvera copie de la plus récente version de la Convention et du protocole à l'adresse suivante : <http://www.uncjin.org/Documents/documents.html>

- ☑ Dépôt de nouvelles dispositions législatives devant le Parlement
- ☑ Nouveaux investissements

Même si les interventions commandées par des circonstances exceptionnelles ont exigé un temps, des efforts et des ressources considérables, le Ministère n'en a pas moins procédé à une révision fondamentale de l'infrastructure des dispositions législatives, des politiques et des programmes, notamment en déposant des projets de loi qui visent à réorganiser et à revoir les programmes de citoyenneté et d'immigration. Outre le dépôt de dispositions législatives sur la citoyenneté et l'immigration, CIC a coparrainé la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*⁸.

Au cours du dernier exercice, CIC a consacré du temps et des efforts considérables à des changements législatifs, stratégiques et administratifs substantiels. En novembre 1999, on a déposé le projet de loi C-16, Loi sur la citoyenneté au Canada⁹. Le projet de loi modernisera les règles et les processus actuellement en vigueur à CIC afin de permettre une prise de décisions plus transparente et efficace, une définition plus précise de la notion de résidence, la réduction du nombre de générations nées à l'étranger à qui la citoyenneté peut être transmise et l'élimination de la distinction entre les enfants adoptés à l'étranger et les enfants nés à l'étranger de parents canadiens.

En avril 2000, le projet de loi C-31, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, a été déposé. Conçu pour amplifier les politiques susceptibles de faire du Canada la destination de choix des immigrants capables de contribuer à l'économie et à la société canadiennes, le projet de loi limitera également les abus contre les systèmes d'immigration et d'octroi du statut de réfugié. Les dispositions législatives sont nées de consultations approfondies menées auprès d'autres ministères, des provinces et des territoires, du grand public

canadien, des ONG et du monde judiciaire. Il s'agit du point culminant de quatre années de travaux et, bien que le projet de loi soit toujours devant le Parlement, on s'attend à ce que son adoption marque une étape importante.

De même, CIC, de concert avec le ministère des Finances, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor, a coparrainé la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations* (projet de loi C-23), qui a obtenu la sanction royale en juin 2000. La Loi, qui fait en sorte que les relations entre conjoints de fait de même sexe et de sexe opposé sont traitées équitablement sur le plan législatif, a entraîné la modification de la *Loi sur la citoyenneté* actuelle et la future Loi sur la citoyenneté au Canada.

Compte tenu des modifications qu'entraîneront les nouvelles dispositions législatives, CIC et ses partenaires ont reçu un total de 138,6 millions de dollars pour soutenir des initiatives tout au long de l'exercice 2000-2001. Les fonds seront consacrés à l'élimination des arriérés, aux cas de non-admissibilité pour des raisons médicales, aux manquements aux engagements de parrainage, aux travailleurs étrangers temporaires, à la présélection, au Système mondial de gestion des cas, à l'intégrité du programme, aux nouvelles politiques et dispositions législatives, aux nouvelles catégories de demandeurs au Canada, à l'évaluation des risques préalable au renvoi et, enfin, au renforcement d'autres dispositions relatives à la non-admissibilité. Grâce à cette majoration de ses ressources budgétaires, le Ministère sera non seulement en mesure d'appliquer les nouvelles dispositions législatives, mais aussi d'améliorer l'exécution des programmes et de positionner le Ministère pour répondre aux objectifs d'immigration pour l'an 2000 et au-delà.

⁸Pour de l'information sur la Loi, voir <http://www.cic.gc.ca/french/press/00/0005-prf.html>; pour obtenir une copie de la Loi, voir http://www.parl.gc.ca/cgi-bin/36/bills_indiv.pl?eC-23:2

⁹Pour plus de renseignements, voir http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/citleg_f.html

Exécution améliorée des programmes

☑ Initiative du service à la clientèle

Pour améliorer encore l'exécution des programmes et répondre à l'objectif gouvernemental visant l'amélioration des services à la clientèle, CIC a mis en œuvre l'initiative du service à la clientèle. Dans nos efforts, nous nous sommes fondés sur les préoccupations des clients et sur la nécessité de répondre à certains problèmes fondamentaux que le Ministère a connus dans l'exécution de son programme.

CIC a décidé d'adopter des initiatives à court et à long terme pour relever cet important défi. Les initiatives à court terme permettront à CIC d'apporter des améliorations dans les domaines suivants : l'accès aux services, l'assurance de la qualité et les délais de traitement. Bon nom-

bre de ces initiatives ont été mises en application en 1999-2000 et seront reconduites en 2000-2001. CIC a également mis sur pied un projet pilote conçu pour améliorer l'efficacité de la prestation de services à l'étranger et réduire les délais de traitement pour des demandes d'immigration. Le projet pilote en question sera lancé à l'automne 2000. Par ailleurs, on a entrepris des pourparlers relativement à la conception d'initiatives à plus long terme visant à améliorer la prestation de services en général, à créer un programme d'assurance de la qualité et un système de mesure de la satisfaction des clients pour l'ensemble du Ministère et, enfin, à réorienter la culture organisationnelle vers les services aux citoyens.

Le tableau qui suit illustre les initiatives à court et à long terme que CIC met en œuvre.

INITIATIVE	RÉSULTATS
À court terme	
Amélioration de l'accès aux services	<ul style="list-style-type: none">• perfectionnement du site Web• expansion des fonctions du Télécentre• amélioration de l'accessibilité des bureaux de CIC• amélioration des services offerts aux députés et aux sénateurs• amélioration du traitement des plaintes
Assurance de la qualité	<ul style="list-style-type: none">• examen des programmes d'assurance de la qualité• facilitation des tests de langue• établissement d'une base de données pour les critères de sélection fondés sur l'éducation• meilleurs outils et meilleure formation pour les décideurs
Amélioration du traitement/ réduction des arriérés	<ul style="list-style-type: none">• possibilité pour les clients étrangers de payer par carte de crédit• équipes chargées de supprimer les arriérés dans les missions• trousse de demande simplifiées• initiatives élargies pour les travailleurs temporaires• séjours multiples facilités pour les visiteurs
À long terme	
Réseau de services à l'étranger	Élaboration d'un projet pilote pour mettre à l'essai la centralisation de certains mécanismes de traitement des demandes au Canada, lesquels permettront : <ul style="list-style-type: none">• de mettre à l'épreuve un cadre d'assurance de la qualité• d'établir des normes de service améliorées• de mesurer la satisfaction des clients• d'accélérer le traitement

Élaboration améliorée des recherches, des politiques, des plans et des programmes horizontaux

- ☑ Améliorer les initiatives stratégiques horizontales
- ☑ Renforcer la recherche sur les immigrants
- ☑ Conclure de nouvelles ententes fédérales-provinciales-territoriales
- ☑ Élaborer une stratégie de mesure du rendement
- ☑ Entreprendre de nouveaux examens de programmes

Au cours de la dernière année, CIC a réinvesti dans sa capacité stratégique. En mettant davantage l'accent sur des solutions gouvernementales ainsi que sur l'élaboration de politiques horizontales intégrées, CIC a mis au point une stratégie qui lui permettra d'assurer une meilleure coordination interne de l'élaboration de politiques dans le cadre plus large du programme gouvernemental ainsi que de défendre les aspects touchant la citoyenneté et l'immigration d'initiatives stratégiques gouvernementales plus larges. Pour faire en sorte que les politiques et les processus du Ministère tiennent compte des impacts différents possibles sur les hommes et les femmes, on a constitué une unité chargée de l'analyse comparative entre les sexes. CIC a activement participé au processus interministériel à l'origine de l'initiative sur le secteur bénévole; du même souffle, il s'est assuré d'améliorer sa capacité d'associer de façon efficace cet important secteur au processus d'élaboration de politiques. Le Ministère a également participé à la préparation de la réponse du gouvernement fédéral à divers rapports de tribunaux internationaux et de commissions d'examen nationales et, dans certains cas, en a assuré la coordination. On songe en particulier à la révision en cours de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*¹⁰ et à la réponse du Canada au rapport des NU sur la mise en œuvre de la

Convention relative aux droits de l'enfant¹¹ et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur le système de détermination du statut de réfugié¹².

Au cours de la dernière année, CIC a amélioré l'élaboration de politiques au moyen de projets de recherche stratégique. Le Ministère a ainsi augmenté sa capacité de recherche grâce à l'utilisation de la base de données longitudinales sur l'immigration afin de disposer de renseignements critiques sur les schémas de mobilité et la migration secondaire, resserré ses liens de collaboration avec les provinces et les territoires dans le domaine de la recherche sur l'établissement et de l'intégration, terminé une base de données sur les résidents temporaires afin de soutenir l'analyse des politiques relatives aux demandes présentées par les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants et les réfugiés, du point de vue des clients plutôt qu'en fonction des documents et, enfin, a mené divers autres projets de recherche pour faciliter l'élaboration du projet de loi C-31. De concert avec Statistique Canada, CIC a réalisé la première enquête longitudinale nationale sur les immigrants en plus de 20 ans. Dans le cadre de l'enquête, on examinera les aspects sociaux et économiques de l'intégration, y compris les besoins en intégration des nouveaux arrivants et les services auxquels ils ont eu recours pour y répondre¹³.

En 1999-2000, CIC a resserré sa coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les dossiers touchant l'immigration et les réfugiés, afin de faciliter la planification, de définir des mesures prioritaires axées sur la collaboration et de promouvoir l'élaboration de politiques mutuellement avantageuses. Dans le même esprit, CIC a tenu des consultations poussées avec ses partenaires provinciaux dans le cadre de l'élaboration des projets de loi C-16 et C-31, afin de tenir compte de leurs préoccupations. Les consultations continues que nous tenons avec le Québec dans le cadre de l'Accord Canada-Québec et avec d'autres

¹⁰On trouvera une copie de la Loi à l'adresse suivante : <http://www.chrc-ccdp.ca/Legis&Poli/Index.asp?l=f>

¹¹Pour plus de renseignements, voir <http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/francais/menucide.htm>

¹²Pour obtenir une copie du rapport, voir <http://www.cidh.org/countryrep/Canada2000en/table-of-contents.htm>

¹³Pour plus de renseignements sur les projets de recherche de CIC, voir <http://www.cic.gc.ca/french/srr/index.html>

provinces au terme d'ententes fédérales-provinciales bilatérales (voir l'annexe 2) témoignent des efforts que nous déployons pour accroître la collaboration. De plus, CIC a conclu de nombreux accords visant à promouvoir les relations fédérales-provinciales en signant des ententes relatives aux candidats des provinces avec Terre-Neuve et le Labrador ainsi qu'avec le Nouveau-Brunswick. Ces ententes, qui s'ajoutent aux ententes similaires déjà conclues avec le Manitoba, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, apportent des assouplissements grâce auxquels on peut mieux attirer des immigrants capables de contribuer au développement économique et industriel des provinces¹⁴.

Le projet Metropolis

Les activités du projet Metropolis, un forum international pour la recherche et les politiques sur les migrations et les villes, dont les conférences nationales et internationales et les séries de conversations multidisciplinaires portent sur l'avenir de la politique d'immigration, ont également contribué à l'élaboration de politiques horizontales. En 1999-2000, l'équipe chargée du projet s'est vu décerner le prix prestigieux du Chef de la fonction publique pour l'excellence en politiques. La récompense reconnaît les partenariats axés sur le savoir novateurs que l'équipe a conclus, au pays et à l'étranger, avec des décideurs, des chercheurs et des ONG ainsi que la façon dont ces partenariats ont contribué à définir de meilleures politiques dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et de la diversité¹⁵.

Conformément à l'accent mis sur le renforcement de la reddition de comptes dans l'ensemble du gouvernement, CIC est déterminé à donner suite aux principes de la fonction moderne de contrôleur au moyen de la mise au point d'un cadre visant à améliorer la reddition de comptes et le rendement des programmes. Notre volonté d'assurer une gestion des ressources et une prise de décisions saines se trouve au cœur de l'exécution de notre programme. Selon ces principes, CIC a mis au point, en ce qui concerne les contri-

butions, de cadres redditionnels aux fins de l'allocation des paiements de transfert à des fournisseurs de services. La mise au point d'indicateurs de rendement fiables jouera un rôle essentiel à cet égard, et les principes seront appliqués dans l'ensemble du Ministère. En 1999-2000, on a arrêté une stratégie de mesure du rendement pour accroître l'intégrité des données, améliorer l'accès à l'entrepôt de données du Ministère et élaborer un rapport ministériel trimestriel sur l'information stratégique. Dans le cadre de la stratégie, on a évalué les efforts déployés au sein de CIC pour mesurer le rendement ainsi que les défis qui restent à relever. On s'attend à ce que la mise en œuvre de la stratégie ait les effets suivants : améliorer la prestation de services, élaborer des politiques et des programmes qui renforcent la capacité du Ministère de produire des données significatives, fiables et opportunes et, enfin, intégrer de l'information financière et non financière pour soutenir la prise de décisions.

Au cours de la dernière année, on a également mené à bien un certain nombre d'examen de programmes, y compris un examen du processus de surveillance médicale et du Téléc centre de CIC, un examen opérationnel du Centre de traitement des demandes de Sydney chargé des demandes de citoyenneté ainsi qu'une vérification du Système national de gestion des cas (SNGC)¹⁶. Les recommandations qui en ont résulté aideront le Ministère à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la conception et de l'exécution des programmes.

Collaboration avec les partenaires dans la prestation de services

CIC travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement sur des questions ayant trait à la politique économique et sociale. Au nombre des principaux exemples de collaboration entre CIC et ses partenaires dans la prestation de services, citons :

¹⁴Pour plus de renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/fedprov-f.html>

¹⁵Pour plus de renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/research-f.html>

¹⁶Pour plus de renseignements sur les activités d'examen de CIC, voir <http://www.cic.gc.ca/french/srr/index.html>

Résultat clé	Partenaire (prestation de services)	Domaine de collaboration
Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	DRHC DRHC, Industrie Canada, Conseil des ressources humaines dans l'industrie du logiciel et d'autres représentants du secteur Gouvernements provinciaux et territoriaux Santé Canada MAECI, Comité consultatif sur les étudiants internationaux MAECI	Faciliter l'admission des personnes qui seront bénéfiques à l'économie et à la société canadiennes Attirer au Canada des travailleurs étrangers hautement qualifiés pour des affectations temporaires Mieux gérer les programmes d'immigration et accroître les avantages économiques et sociaux de l'immigration Aider à gérer le programme d'évaluation médicale des dossiers Accroître le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada Faciliter l'admission des personnes voyageant pour affaires
La protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se rétablir	MDN, Croix-Rouge canadienne, Santé Canada, OIM Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) OIM HCR Comité international de la Croix-Rouge ONG internationales Provinces, répondants privés et fournisseurs de services (FS) MAECI, ACDI	Assurer une protection et un abri provisoires à 5 000 réfugiés kosovars Responsable du système de détermination du statut de réfugié au Canada. Appuyer une méthode plus efficace et efficiente de traitement des cas et améliorer la collecte de données Fournir aux réfugiés des services d'orientation et de transport Point central de coordination de l'aide internationale fournie aux réfugiés. Également source de présentation de réfugiés et de quasi-réfugiés Demander la revendication déferée des réfugiés et des quasi-réfugiés, procurer des documents de voyage et trouver les membres de la famille manquants Revendication déferée des réfugiés et des quasi-réfugiés Veiller à ce que les réfugiés admis au Canada y entrent dans les meilleures conditions Gérer les fonds accordés par la Canada au HCR
Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne	Provinces, territoires, municipalités, groupes communautaires et FS Patrimoine canadien Solliciteur général MAECI HCR	Aider les nouveaux arrivants à s'adapter et à s'intégrer à la société canadienne Favoriser la compréhension des valeurs de la citoyenneté canadienne Participer aux enquêtes et aux vérifications de sécurité de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) Favoriser le processus de naturalisation Lutter contre les problèmes liés aux apatrides
La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	Ministère de la Justice et Solliciteur général MDN, GRC, Transports Canada, SCRS, MAECI, ministère de la Justice, Solliciteur général, ADRC, Bureau des passeports, Condition féminine Canada, organisations internationales et autres gouvernements Solliciteur général Ministère de la Justice ADRC GRC, ministère de la Justice SCRS, GRC, ministère de la Justice, services policiers provinciaux et municipaux ADRC, GRC, et procureurs provinciaux de la Couronne Santé Canada	Renforcer les plans d'action et les stratégies du Canada pour le programme concernant les criminels de guerre et refuser l'admission à ceux qui ont participé à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité ou les renvoyer Lutter contre l'introduction clandestine de migrants et le trafic transnational des personnes Prêter main-forte, par l'intervention de la GRC et du SCRS, aux enquêtes et aux contrôles sécuritaires à l'égard des immigrants Représenter CIC dans le cadre de procédures judiciaires Gérer l'accès au Canada aux points d'entrée et au premier interrogatoire au point d'entrée Aider au renvoi des personnes du Canada Renvoyer ou refuser d'admettre toute personne non admissible au Canada et échanger de l'information et des connaissances sur le crime organisé, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité Échanger de l'information et accroître la collaboration en ce qui a trait aux enquêtes et aux poursuites en matière de fraude dans le cadre des programmes d'immigration Renforcer le processus de surveillance médicale pour les arrivants ayant des maladies non évolutives ou non infectieuses

Rendement par secteur d'activité

MAXIMISER LES AVANTAGES OFFERTS PAR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Le secteur d'activité porte principalement sur la sélection des immigrants, des étudiants, des travailleurs temporaires et des visiteurs le mieux en mesure d'apporter une contribution au climat social et économique du Canada.

Dépenses prévues	79 179 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>116 818 000 \$</i>
Dépenses réelles 1999-2000	116 419 300 \$

Explication de l'écart — Le total des autorisations est supérieur de 37,6 millions de dollars aux dépenses prévues principalement en raison de reports et d'allocations pour la charge de travail de 17,5 millions de dollars et de postes législatifs d'une valeur de 16,9 millions de dollars.

Pour assurer aux Canadiens :	Les stratégies de CIC se traduisent par :
Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	<ul style="list-style-type: none">• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus• La réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens• La sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs• La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien• L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services• L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes au niveau des compétences dans le marché du travail national• L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande

Atteinte des niveaux
d'immigration prévus

- Respect des niveaux d'immigration prévus
- Dépôt du Plan d'immigration de 2000
devant le Parlement
- Autoréglementation des experts-conseils
- Raffinement des critères liés à
l'admissibilité médicale

Respecter les niveaux d'immigration prévus est une priorité opérationnelle de CIC. Même si le nombre total de nouveaux immigrants a été inférieur aux objectifs, on n'en a pas moins observé une augmentation marquée par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, on a admis un total de 189 764 immigrants en 1999, ce qui correspond à 95 % de la partie inférieure de la fourchette de 200 000 à 225 000 prévue dans le Plan d'immigration de 1999. Les objectifs ont été atteints dans deux catégories : dans la catégorie de la famille, le nombre d'admissions a totalisé 103 % (55 208) du niveau inférieur de la fourchette; dans la catégorie des réfugiés, le nombre d'admissions a représenté 100 % (24 230) du niveau inférieur. Dans la composante économique et dans la composante des gens d'affaires, le nombre d'admissions a atteint 89 % (105 430) du niveau inférieur; dans la catégorie autre, le total s'est établi à 73 % du niveau inférieur.

Plan des niveaux d'immigration

Catégorie d'immigrant	2000 Annoncé	1999 Réel	1999 Plan	1998 Réel	1997 Réel
Conjoints, fiancé(e)s et enfants	42 000-45 000	40 744	38 000-41 000	36 687	39 747
Parents et grands-parents	15 000-16 000	14 464	15 500-17 300	14 200	20 218
Total — catégorie de la famille	57 000-61 000	55 208	53 500-58 300	50 887	59 965
Travailleurs qualifiés	100 500-113 300	92 415	100 200-111 200	81 208	105 562
Gens d'affaires	15 000-16 000	13 015	17 700-19 700	13 778	19 927
Candidats d'une province	1 400				
Total — composante économique	116 900-130 700	105 430	117 900-130 900	94 986	125 489
Total — autre	4 000	4 766	6 500	5 417	6 174
Total — immigrants	177 900-195 700	165 404	177 900-195 700	151 290	191 628
Réfugiés					
Pris en charge par le gouvernement	7 300	7 313	7 300	7 425	7 710
Parrainés par le secteur privé	2 800-4 000	2 332	2 800-4 000	2 220	2 659
Réfugiés reconnus comme					
tels au Canada	10 000-15 000	11 780	10 000-15 000	10 179	10 628
Personnes à charge à l'étranger	2 000-3 000	2 805	2 000-3 000	2 962	3 222
Total — réfugiés	22 100-29 300	24 230	22 100-29 300	22 786	24 219
Réfugiés du Kosovo		130			
Total	200 000-225 000	189 764	200 000-225 000	174 076	215 847

Voici certains défis que nous avons dû relever pour respecter les niveaux d'immigration :

- En raison de la crise des réfugiés du Kosovo, on a dû détourner temporairement des ressources importantes des bureaux de traitement à l'étranger pour les orienter vers les mesures de secours. Cette réaffectation des ressources a lourdement grevé les ressources restantes des centres de traitement et nuï à leur capacité de traiter des demandes dans les délais attendus.
- En 1999, la Chine, l'Inde et le Pakistan ont été les trois principaux pays sources d'immigrants pour le Canada, le nombre d'admissions ayant augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. Cependant, le traitement des demandes d'immigration a été retardé par des facteurs comme la piètre qualité de l'infrastructure locale, l'absence de documents fiables et l'insuffisance des ressources pour répondre à la demande accrue dans les bureaux à l'étranger.

- L'augmentation marquée du nombre de demandes dans les trois catégories de non-immigrants (visiteurs, étudiants et travailleurs temporaires) a provoqué un surcroît de travail non discrétionnaire. Pour maintenir ou améliorer les services dans ces catégories, on a dû réaffecter des ressources dans les centres de traitement. Par conséquent, on a disposé de moins de ressources pour traiter les demandes d'immigration reçues.

Conscient des défis à relever, le Ministère a pris des mesures vigoureuses pour réaliser les prochains objectifs quant au nombre d'immigrants. CIC consacre plus de ressources aux bureaux à l'étranger et à d'autres mesures, par exemple hausser le nombre d'affectations temporaires à l'étranger, toutes rendues possibles par les ressources supplémentaires reçues à la fin de 1999-2000. Ce nouvel investissement aura également les avantages suivants : réduire les délais de traitement, améliorer le service à la clientèle, améliorer la qualité des décisions et, enfin, accroître les chances pour le Ministère d'atteindre les objectifs à l'avenir.

En outre, CIC a déposé le Plan d'immigration de 2000 en novembre 1999¹⁷. On a fixé l'objectif général entre 200 000 et 225 000 et prévu des niveaux pour chacune des catégories également. Le Ministère s'emploie actuellement à la mise au point d'un mécanisme pluriannuel de planification des objectifs de l'immigration. Le processus est conçu pour donner une idée horizontale à long terme des enjeux susceptibles d'influer sur le programme d'immigration et les orientations stratégiques du Ministère. En matière de planification, il offrira également une marge de manœuvre plus grande que CIC pourra utiliser pour optimiser ses chances de réaliser les objectifs du programme. CIC compte préparer un rapport annuel à ce sujet. Sur le plan opérationnel, une telle planification à long terme donnera aussi au Ministère l'occasion de mieux aligner les ressources sur la demande prévue.

Souvent, les demandeurs s'assurent les services de consultants en immigration qui exercent une profession non réglementée. CIC s'efforce d'accroître l'intégrité de ses propres programmes et la confiance du public envers le processus d'immigration en encourageant l'industrie à se doter d'un système d'autoréglementation à l'intention des consultants. Le système obligerait tous les consultants en immigration à posséder des connaissances de base et à répondre à un certain nombre de normes minimales. Il leur donnerait aussi la possibilité de mieux informer leurs clients ainsi que d'établir un mécanisme de traitement des plaintes et un processus disciplinaire. L'élaboration d'une norme professionnelle nationale pour les consultants en immigration est l'un des points d'ancrage du système. On utilisera les critères définis dans la norme comme points de repère dans le processus de définition des qualifications. CIC a signé un protocole d'entente avec le nouveau College of Immigration Practitioners du Canada, lequel servira de point de départ à l'élaboration de la norme nationale et constitue un élément essentiel du profil des compétences des consultants. Dans le cadre du protocole d'entente, on a établi également un groupe de

travail qui définira un cadre d'autoréglementation des consultants en immigration. En dépit de ces mesures, le Ministère reste conscient de la complexité du processus et sait qu'il faudra quelque temps pour régler le problème.

CIC a consulté Santé Canada et l'ensemble des provinces et des territoires sur la définition de la non-admissibilité pour des raisons médicales afin d'obtenir leurs commentaires au sujet du règlement d'application du projet de loi C-31. On s'attend à ce que la nouvelle définition de la notion de fardeau excessif pour les services de santé se traduise par une transparence, une objectivité et une clarté juridique plus grandes.

Réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens

- Réunion des familles améliorée
- Observation plus stricte des obligations des répondants

En 1999-2000, CIC a réuni 55 208 membres d'une famille avec leurs répondants au Canada et surpassé l'objectif prévu. En fait, le nombre de personnes admises a totalisé 103 % du niveau inférieur de la fourchette. Par l'entremise des propositions contenues dans le projet de loi C-31, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, CIC a aussi témoigné de sa volonté de reconnaître l'unité familiale de base. Ainsi, le Ministère a proposé de hausser l'âge des enfants à charge en le faisant passer de 19 à 22 ans, de reconnaître les conjoints de fait (ce qui comprend les relations entre les personnes de même sexe et de sexe opposé) dans les définitions des membres de la catégorie de la famille et des personnes à charge, de créer au Canada une catégorie qui permet aux conjoints et aux conjoints de fait de Canadiens de présenter une demande de résidence permanente de l'intérieur du territoire et d'exempter les conjoints parrainés, les conjoints de fait et les personnes à charge des dispositions relatives à la non-admissibilité pour raisons médicales établie en fonction de la charge excessive pour les services sociaux et les services de santé. Les nouvelles

¹⁷Voir le tableau du Plan d'immigration à la page 19 ou <http://www.cic.gc.ca/french/press/99/9935-prf.html>

dispositions proposées dans le projet de loi C-16, Loi sur la citoyenneté au Canada, entraîneraient l'octroi de la citoyenneté aux enfants adoptifs de parents canadiens. Auparavant, les enfants adoptifs devaient d'abord obtenir le statut de résident permanent aux termes de la *Loi sur l'immigration*.

CIC a assuré une observation plus stricte des obligations de parrainage grâce à la collaboration avec les provinces et les territoires. Cette collaboration a débouché sur des procédures qui facilitent l'identification des répondants en défaut, encouragent les répondants à recommencer à s'acquitter de leurs obligations ou leur permettent de recouvrer auprès des répondants des sommes versées au titre de prestations d'aide sociale à des proches parrainés au Canada en vertu d'un engagement de parrainage valide. Si environ 90 % des répondants s'acquittent de leurs obligations, les liens que nous entretenons avec les provinces et les territoires auront pour effet de réduire davantage le fardeau financier des contribuables canadiens en faisant en sorte que les répondants respectent l'engagement financier contracté au nom des membres de leur famille parrainés. En outre, la coopération fédérale-provinciale dans le domaine des manquements aux obligations de parrainage et au recouvrement ne laisse aucun doute relativement au sérieux de la signature d'un engagement de parrainage. Les mesures de recouvrement proposées dans le projet de loi C-31 soutiendront les efforts que nous déployons pour rationaliser les initiatives relatives à l'intégrité des parrainages.

Sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs

Programme d'immigration des investisseurs

CIC a entrepris des consultations importantes auprès des provinces et des territoires afin de promouvoir l'immigration des investisseurs et d'accroître leur contribution à l'économie

canadienne. Ainsi on a mis en œuvre, au printemps 1999, une version révisée du Programme d'immigration des investisseurs¹⁸. L'initiative a pour effet de simplifier l'administration du programme, de réduire les risques d'abus et, enfin, de promouvoir la croissance économique au Canada. L'obtention de tels résultats passe par quelques modifications clés du programme. En vertu du nouveau programme, les investisseurs immigrants doivent investir au moins 400 000 \$ au Canada et disposer d'actifs d'une valeur nette d'au moins 800 000 \$. Les gouvernements provinciaux et territoriaux garantissent le placement contre toute perte, et l'argent est investi sans intérêt pour une période de cinq ans afin de permettre à l'administration bénéficiaire d'atteindre ses objectifs économiques. CIC a élaboré une stratégie pour le nouveau programme visant les éventuels investisseurs immigrants à l'étranger et les agents qui en font la promotion. De concert avec les provinces, CIC a mené des campagnes de recrutement en Europe et au Moyen-Orient. Les relations de coopération entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et CIC de même que la possibilité donnée à chacune des administrations de déterminer sa participation sont au cœur du programme. Jusqu'ici, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard s'y sont associées, et des pourparlers sont en cours avec d'autres administrations, qui évaluent les coûts et les avantages d'une éventuelle participation. Outre cette initiative, on élabore de nouvelles définitions des notions d'entrepreneurs, d'investisseurs et de travailleurs autonomes immigrants de manière à mieux apprécier la valeur éventuelle des activités des gens d'affaires immigrants pour l'économie canadienne.

¹⁸<http://www.cic.gc.ca/french/immigr/iip-update-f.html>

Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

Nouveaux critères de sélection

En 1999-2000, le Ministère a élaboré des options en vue de la création d'un nouveau modèle de sélection des travailleurs qualifiés mettant l'accent sur la capacité des immigrants de réussir leur établissement au sein de l'économie du savoir d'aujourd'hui. En vertu d'un système plus souple, on continuera de mettre l'accent sur l'éducation, l'expérience et la connaissance des langues officielles, tout en faisant en sorte qu'aucun candidat ne soit exclu du seul fait qu'il ne répond pas à un critère unique. On s'intéressera en particulier aux compétences reliées aux ressources humaines qui sont transférables, et non nécessairement à celles qui se rattachent à des professions données. Le nouveau mécanisme de sélection, auquel le projet de loi C-31 sert de cadre, favorisera une prise de décisions plus efficace et exhaustive. En contrepartie, ce mode de traitement plus rapide accroîtra la contribution des immigrants au marché du travail canadien.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services

Délivrance de visas de visiteurs

Traitement prioritaire des demandes d'étudiants

En 1999-2000, le Ministère a délivré 628 974 visas de visiteurs, soit une augmentation de 11 % par rapport à 1998-1999. En même temps, on a amélioré les normes de service, 60 % des demandes ayant été traitées le jour de leur présentation, 90 % d'entre elles l'étant dans un délai d'une semaine. L'année dernière, les visiteurs ont procuré des avantages économiques directs au Canada en dépensant près de 15,3 milliards de dollars¹⁹. Dans de nombreux bureaux de traitement de CIC, l'augmentation du volume des demandes et

Reconnaissance des titres de compétence

En octobre 1999, CIC et DRHC ont financé une conférence intitulée Façonner l'avenir : reconnaissance des titres de compétence au 21^e siècle, toute première conférence nationale portant sur les questions touchant la reconnaissance des titres de compétence étrangers et la mobilité inter-provinciale. Organisée par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux professions et aux métiers, la conférence a réuni 550 intervenants qui ont débattu des besoins en travailleurs étrangers qualifiés dans une diversité de professions et de métiers et mis au point des stratégies de nature à assurer l'évaluation et la reconnaissance équitables des titres de compétence acquis à l'extérieur du Canada. En s'appuyant sur le consensus qu'ils ont dégagé et sur leur volonté commune de trouver des solutions, CIC et ses partenaires de conférence ont instauré un nouveau type de dialogue et de compréhension qui contribuera au renforcement des compétences et des connaissances au Canada grâce à la suppression d'un obstacle important à la reconnaissance de l'apport des nouveaux arrivants au pays. Depuis la conférence, l'Ontario s'est joint à la Colombie-Britannique et au Manitoba pour créer un service d'évaluation des titres de compétence afin de faciliter ce processus.

l'amélioration du service offert dans les catégories des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires, ont exigé une réaffectation des ressources, ce qui a eu une incidence sur le volume et le service dans les catégories d'immigrants.

Sommaire des autorisations pour les non-immigrants

	1998-1999	1999-2000	Écart en % d'un exercice à l'autre
Nombre de visas de visiteur délivrés			
	564 200	628 974	11 %
Nombre d'autorisations d'études			
	90 600	108 551	20 %
Nombre d'autorisations d'emploi			
	173 365	189 869	10 %

¹⁹Pour plus de renseignements sur les statistiques concernant les visiteurs, voir <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/000630/q000630b.htm>

CIC est déterminé à améliorer le traitement des demandes présentées par des étudiants internationaux en raison du rôle vital qu'ils jouent dans le transfert de connaissances. En 1999, 114 143 étudiants étrangers munis d'une autorisation valide étaient inscrits à tous les niveaux des établissements d'enseignement du Canada, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. Dans 30 % des cas, les autorisations d'études ont été traitées le même jour ou le jour suivant, et 71 % d'entre elles l'ont été dans un délai de quatre semaines. Pour atteindre de telles normes de service, CIC applique toujours ses procédures d'examen médical accéléré dans sept bureaux à l'étranger. Dans le cadre de ses efforts pour améliorer ses services, le Ministère a également entrepris des consultations avec DRHC et des représentants d'établissements postsecondaires pour étudier les répercussions qu'aurait sur le marché du travail le fait d'autoriser les étudiants étrangers qui fréquentent des établissements postsecondaires à travailler pendant leurs études.

Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada permet de combler les pénuries du marché du travail national et de transférer des compétences professionnelles en demande aux travailleurs canadiens

Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires

CIC et DRHC, après avoir remanié le Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires, s'affairent maintenant à sa mise en œuvre. Le programme facilitera l'admission de travailleurs étrangers temporaires qui possèdent des compétences en demande qui contribuent à la productivité et à la compétitivité du Canada. Des ententes conclues avec de grands employeurs et des ententes sectorielles dans des industries données permettront d'accélérer l'approbation de groupes de travailleurs étrangers en échange d'engagements de la part d'employeurs à former et à perfectionner des travailleurs canadiens²⁰.

²⁰Pour plus de renseignements sur le Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires, voir <http://www.cic.gc.ca/french/visit/index.html#tempwork>

CIC est déterminé à maintenir la tradition humanitaire du Canada en protégeant et en aidant les réfugiés à l'étranger et à leur arrivée au Canada.

Dépenses prévues	81 195 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>212 555 000 \$</i>
Dépenses réelles 1999-2000	150 788 191 \$

Explication de l'écart — Le total des autorisations a été supérieur de 131,4 millions de dollars aux dépenses prévues en raison des 125,7 millions de dollars reçus au titre de l'aide pour le Kosovo ainsi que du report et des allocations pour la charge de travail de 4,7 millions de dollars.

Des ressources totalisant 61,8 millions de dollars n'ont pas été utilisées en raison surtout d'une réduction de 48,3 millions de dollars pour des coûts de la prestation de services aux nouveaux arrivants, y compris les exigences pour l'aide au Kosovo. En outre, les réclamations au titre de frais médicaux dans le cadre du programme fédéral de santé intérimaire ont été inférieures de 9 millions de dollars aux prévisions.

Résultat clé :	Démonstré par :
<p>Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de rétablissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés • Un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté • Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés • Établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés et CIC

Atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés

- Objectifs concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement
- Objectifs concernant les réfugiés parrainés par le secteur privé

CIC a respecté l'objectif établi pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement, soit 7 300, en en admettant 7 313 (sans compter les réfugiés kosovars), mais n'a pas réussi à atteindre l'objectif établi pour les réfugiés parrainés par le secteur privé, n'ayant accueilli que 2 332 personnes, soit 83 % du niveau inférieur de la fourchette, qui était de 2 800 à 4 000. Ce résultat est imputable en grande partie aux longs délais de traitement et au taux élevé de refus. Les difficultés de plus en plus grandes liées à l'infrastructure et l'identification, conjuguées au passage de l'Europe à l'Afrique et à l'Asie à titre de régions sources, ont eu une incidence sur les délais de traitement. Quant au taux élevé de refus, il s'explique par l'utilisation du parrainage privé comme moyen de réunion des familles, ce qui se traduit par la présentation de nombreuses personnes qui ne répondent pas aux exigences du programme. Pour corriger la situation, on déploie des efforts afin de mettre en œuvre un programme de rétablissement plus souple, de fournir aux agents de sélection des directives plus claires et une meilleure formation ainsi que de mettre à la disposition des groupes de répondants plus de formation et de renseignements au sujet de la politique de rétablissement de CIC.

Le Ministère évalue présentement sa réaction à l'appel pour l'aide humanitaire au Kosovo lancée par le HCR. Traditionnellement, le Canada s'est acquitté de ses engagements humanitaires envers les réfugiés en accordant le statut de résident permanent à ceux qui avaient le plus besoin de rétablissement, convaincu que les régions et les pays voisins étaient mieux en mesure d'assurer une pro-

tection temporaire aux réfugiés et de réduire au minimum les bouleversements subis par ces derniers. À la lumière des circonstances extraordinaires à l'origine de l'appel du HCR, on a cependant jugé nécessaire d'opter pour une démarche différente quant à l'aide au Kosovo. Des examens préliminaires montrent que CIC et ses divers partenaires ont été en mesure de réagir de façon rapide et efficace. CIC procédera à un examen officiel et utilisera les résultats pour mettre au point une politique qui guidera ses interventions dans le cadre de futures urgences internationales.

Un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté

- Mise à l'essai du modèle de rétablissement mis à jour
- Application plus souple des critères d'admissibilité et de sélection
- Traitement plus rapide des cas de personnes ayant un besoin urgent de protection
- Nouvelles procédures visant à maintenir la cohésion de l'unité familiale pendant le traitement
- Utilisation plus efficace des organisations non gouvernementales internationales pour identifier les réfugiés à l'étranger
- Meilleures relations de travail avec les anciens et nouveaux partenaires au Canada
- Création d'un site Internet aux fins du partage d'informations avec les principaux partenaires

Afin de renforcer le programme de rétablissement des réfugiés et des personnes visées par des considérations humanitaires, CIC a mis au point le Modèle de rétablissement des réfugiés (MRR), lequel comporte une diversité de projets pilotes et d'initiatives qui rendent compte des nouveaux principes régissant le programme²¹. On a entrepris les activités suivantes relativement à la mise à l'essai des principes du programme :

²¹Pour obtenir plus de renseignements sur le MRR, voir <http://www.cic.gc.ca/french/refugee/rrminfo-f.html>

- On a créé des procédures visant à assouplir l'évaluation de la capacité d'établissement. On évalue notamment le potentiel de rétablissement sur une période de trois à cinq ans, par rapport à la norme antérieure, qui était d'un an. Les travaux se poursuivent.
- Le 1^{er} janvier 2000, on a lancé le Projet pilote sur la protection d'urgence à Islamabad, à Nairobi et à Ankara. Dans le cadre du programme, on accélère le traitement des cas où la protection des réfugiés est requise d'urgence, lesquels peuvent être traités dans un délai de trois à cinq jours à partir de la présentation par le HCR. Depuis le début du programme, 17 cas ont ainsi été présentés et 21 personnes sont arrivées au Canada.
- CIC a mis au point des procédures administratives aux fins du traitement concurrent des demandes présentées par des membres de la famille élargie de réfugiés et des personnes à charge de fait (celles qui ne répondent pas à la définition normale de personnes à charge). En outre, CIC a mis au point des lignes directrices administratives qui encouragent les agents des visas à traiter en priorité le cas des personnes à charge (conjoints et enfants à charge) qui ont inévitablement été laissés derrière. On s'affaire à la rédaction du règlement d'application du projet de loi C-31, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, afin d'officialiser le concept.
- Le Projet pilote de fournisseurs de services à l'étranger est conçu pour permettre à des ONG de préparer et de traiter des cas de réfugiés. Au stade de la sélection, l'agent des visas conserve cependant l'essentiel des pouvoirs décisionnels. On a choisi Bogota et Ankara comme siège du projet pilote qui sera lancé au début de 2001.
- En 1999, on a commencé à travailler au Projet pilote concernant les fournisseurs de services au Canada. Celui-ci a été conçu à titre de centre de référence auquel d'éventuels répondants au Canada pourront s'adresser pour obtenir des renseignements sur le parrainage privé de réfugiés. Le projet pilote a été lancé déjà pour les réfugiés du Sierra Leone. CIC a également participé à l'élaboration de programmes de formation à l'intention des répondants éventuels.
- CIC a mis au point un site Web afin de fournir de l'information sur le rétablissement des réfugiés à ses partenaires et au grand public canadien. Dans le site, on trouve de l'information sur tous les projets en cours dans le cadre du Modèle de rétablissement des réfugiés ainsi que des mécanismes de rétroaction²².

Le Ministère administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR), qui a pour fonction de donner suite à l'engagement humanitaire international du Canada concernant le rétablissement de réfugiés de l'étranger²³. CIC soutient le rétablissement des réfugiés pris en charge par le gouvernement dans toutes les provinces, à l'exception du Québec. En vertu de l'Accord Canada-Québec, on fournit au Québec des ressources grâce auxquelles la province assure des services comparables aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et qui sont réétablis dans la province²⁴. Afin d'assurer la reddition de comptes à l'endroit des dépenses ministérielles effectuées dans le

²²Voir le site des Partenaires du rétablissement des réfugiés à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/ref-protection>

²³Le PAR assure aux réfugiés pris en charge par le gouvernement un soutien du revenu d'une durée maximum de 12 mois; le soutien du revenu peut être reconduit pour une période additionnelle de 12 mois pour les personnes ayant des besoins particuliers. Le programme comporte aussi un ensemble de services de base, réservés aux réfugiés qui se rétablissent au Canada, dans les quatre à six premières semaines suivant leur arrivée. Au nombre de ces services, citons l'accueil au point d'entrée et à la destination finale, l'hébergement temporaire, l'orientation de base et financière, l'aiguillage vers les services essentiels et le soutien du revenu, l'aide pour la recherche d'un logement permanent de même que l'évaluation et l'aiguillage vers d'autres services.

²⁴Pour plus de renseignements sur les paiements de transfert au Québec, consulter la partie portant sur l'intégration des nouveaux arrivants, p. 32.

cadre du PAR et de tous les autres programmes de contribution ainsi que de définir les progrès et les besoins réels des clients, on a mis au point un cadre redditionnel en matière de contributions pour CIC. On a aussi élaboré un cadre d'évaluation pour le PAR ainsi que

Les réfugiés ne sont plus tenus de verser le droit exigé pour l'établissement

Le 28 février 2000, la Ministre a annoncé qu'elle dispensait les réfugiés de verser le droit exigé pour l'établissement (DEPE). Le DEPE devait être versé par tous les immigrants qui demandaient le statut de résident permanent. La suppression du droit témoigne de l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau économique des réfugiés qui souhaitent s'intégrer à la société canadienne²⁶.

des indicateurs essentiels aux fins de la mesure du rendement du programme²⁵.

Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

En raison de sa participation active à des pourparlers bilatéraux et multilatéraux portant sur tous les aspects de la migration internationale, de même que de la vaste expérience qu'il a de la gestion des migrations, CIC est considéré comme un chef de file mondial dans ce domaine. Le Ministère collabore avec des organisations internationales qui œuvrent dans les domaines de la migration et de la protection des réfugiés, y compris le HCR, l'OIM, les consultations intergouvernementales officielles sur le droit d'asile et la Conférence régionale sur les migrations (processus de Puebla).

CIC travaille en étroite collaboration avec le HCR sur les dispositions législatives relatives aux réfugiés de même que sur les politiques et les programmes de rétablissement du

Canada. CIC, MAECI et l'ACDI sont représentés au comité exécutif du HCR et s'efforcent d'encourager des réformes de la gestion et de mettre l'accent sur le mandat de protection du HCR. Au cours de la dernière année, CIC a joué un rôle de premier plan dans les discussions menées avec des partenaires, notamment le HCR, l'OIM et les CIG, sur le moyen de remédier au problème des flux mixtes de migrants économiques et de revendicateurs du statut de réfugié qui ont exercé de lourdes pressions sur les systèmes de détermination du statut de réfugié. Depuis, le HCR a préparé à l'intention d'États un document de travail sur l'interception et s'est montré disposé à entamer un dialogue sur les flux mixtes.

En outre, les spécialistes de CIC ont participé à un certain nombre de conférences et d'ateliers intergouvernementaux, dont bon nombre portaient sur des problèmes complexes liés aux réfugiés, par exemple les flux mixtes, les demandeurs non munis des documents voulus et les difficultés relatives au renvoi des revendicateurs du statut de réfugié déboutés. Parmi les manifestations les plus importantes, citons la Conférence des quatre nations (Canada, Australie, Royaume-Uni et États-Unis), rencontre annuelle que les agents principaux d'immigration utilisent comme tribune officielle où discuter de tout l'éventail de leurs programmes d'immigration respectifs, à savoir les programmes humanitaires, les programmes économiques et ceux destinés aux non-immigrants, de même que la migration irrégulière. La dernière de ces conférences, présidée par CIC, a eu lieu au Canada en avril 2000.

CIC a également collaboré à la préparation d'un séminaire à San Salvador sur la question des femmes et des enfants qui migrent. Sous les auspices du plan d'action du processus de Puebla, CIC, en partenariat avec l'ACDI, l'OIM et le gouvernement au Salvador, a

²⁵Pour plus de détails concernant le cadre redditionnel en matière de contributions, consulter la partie portant sur l'intégration des nouveaux arrivants, p. 32.

²⁶Pour plus de renseignements sur l'élimination du DEPE pour les réfugiés, voir <http://www.cic.gc.ca/french/press/00/0006-pre.html>

financé un séminaire sur la migration des femmes et des enfants en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en République dominicaine. Pour assurer une représentation significative des ONG, CIC a fourni des fonds au Conseil canadien pour les réfugiés afin qu'il entreprenne des consultations régionales auprès des ONG sur la question et qu'il présente ses conclusions à l'occasion du séminaire. Ce dernier s'est tenu à San Salvador en février 2000. Il sera suivi par un atelier sur la migration des femmes et des enfants, organisé conjointement par CIC et le gouvernement du Mexique, en novembre 2000, dans le cadre de la Conférence mondiale de Metropolis²⁷. À l'occasion de l'atelier, on s'intéressera aux pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale. On s'attend à ce que les conclusions et les recommandations du séminaire et de l'atelier aident les gouvernements à formuler leurs politiques sur la migration des femmes et des enfants.

Établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC²⁸

- Prise de décisions intégrée
- Portée accrue des interventions ministérielles
- Processus décisionnel amélioré en matière de sélection
- Présélection des demandeurs
- Traitement rapide des revendications manifestement non fondées
- Période d'attente plus courte pour les réfugiés non munis des documents voulus

Le Ministère travaille en collaboration avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour atteindre l'objectif qui consiste à protéger les réfugiés. En 1999-2000, CIC a, de concert avec la CISR, défini des cadres

administratifs aux fins du partage de l'information et de l'échange d'employés. Ces cadres, qui ont débouché sur des protocoles d'entente, permettront à la CISR de gérer efficacement les cas dont elle est chargée. Dans le projet de loi C-31, on propose d'élargir la définition du concept de « protection » en vertu duquel la CISR est appelée à intervenir afin de permettre une prise de décisions plus globale²⁹.

On a également mis au point une stratégie pour accroître la portée des interventions de la Ministre devant la CISR. La stratégie d'intervention est conçue pour que le Ministère soit proactif plutôt que réactif, en faisant en sorte que le représentant de la Ministre fournisse au décideur toute l'information nécessaire. On fondera les choix relatifs aux cas qui seront inclus dans la stratégie sur une analyse des nouvelles tendances en matière de migration et l'information connexe.

L'année dernière, CIC a actualisé le processus du Comité consultatif ministériel aux fins de la sélection des décideurs en matière de la détermination du statut de réfugié. Ayant pour mandat de présenter à la Ministre des listes de candidats qualifiés, le CCM évalue les compétences fondamentales, y compris la capacité d'analyser et de raisonner, l'aptitude à la prise de décisions et le jugement, la gestion des mesures, la capacité de communiquer, l'entre-gent et l'éthique professionnelle. On s'attend à ce que l'amélioration du processus décisionnel en matière de sélection se traduise par une amélioration de la prise de décisions.

CIC reste déterminé à améliorer la présélection des revendicateurs du statut de réfugié en élaborant une diversité de procédures et de politiques nouvelles aux niveaux local, régional et national. Ainsi, on conçoit des politiques et des cadres opérationnels pour améliorer la vérification de l'identité, des antécédents criminels et de la sécurité avant les audiences relatives à la reconnaissance du statut de réfugié. Les ressources supplémentaires

²⁷Pour plus de renseignements sur la conférence Metropolis, voir http://canada.metropolis.net/frameset_f.html

²⁸Pour plus de renseignements sur la façon dont les politiques traitées dans cette partie se reflètent dans le projet de loi C-31, voir <http://www.cic.gc.ca/french/press/00/0009-bgl.html>

²⁹Pour d'autres renseignements sur la CISR, voir HYPERLINK <http://www.cic.gc.ca/french/refugee/irb-f.html> et <http://www.irb.gc.ca>

attribuées à CIC faciliteront la mise en œuvre de ces changements.

Au terme des consultations et de l'analyse des propositions visant le traitement accéléré des revendications manifestement non fondées, la crainte que cette politique n'accroît pas l'efficacité du traitement a amené le Ministère à abandonner la mise en œuvre d'une telle politique. Cependant, des procédures accélérées relatives aux demandeurs en détention ont été élaborées et intégrées aux propositions que renferme le projet de loi C-31.

Auparavant, les réfugiés non munis des documents voulus qui présentaient une demande de résidence permanente dans le cadre de la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité devaient attendre cinq ans avant de pouvoir obtenir le statut de résident permanent. À la fin de 1999, le délai d'attente a été ramené à trois ans. Ce changement de politique et les lignes directrices administratives s'y rapportant, dont on tiendra compte dans le règlement d'application du projet de loi C-31, faciliteront l'intégration des membres du groupe et favoriseront la réunion des familles³⁰.

³⁰On peut consulter une fiche de renseignements sur la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité, à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/french/refugee/ucrcc-f.html>

PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le secteur d'activité fait la promotion de l'intégration des nouveaux arrivants en définissant l'appartenance à la société canadienne, en mettant en valeur la citoyenneté canadienne et en soutenant la prestation et l'exécution des services et des programmes d'adaptation, d'établissement et d'intégration.

Dépenses prévues	317 809 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>321 523 000 \$</i>
Dépenses réelles 1999-2000	314 035 048 \$

Explication de l'écart — Le total des autorisations a été supérieur de 3,7 millions de dollars aux dépenses prévues en raison surtout de ressources additionnelles de 10,7 millions de dollars au titre de l'aide au Kosovo, d'une augmentation de 7,2 millions de dollars de la subvention pour l'Accord Canada-Québec sur l'immigration et d'une réduction de 11 millions de dollars au titre des subventions pour l'établissement destinées aux provinces qui a été reportée à 2000-2001.

Des ressources de 7,5 millions de dollars n'ont pas été utilisées principalement en raison de fonds non dépensés dans le cadre du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, particulièrement au titre de l'aide au Kosovo, pour un total de 6,1 millions de dollars, et des fluctuations quant aux besoins des nouveaux arrivants pour ce qui est des cours de langue et des services d'établissement, dans le cadre du programme de Cours de langue pour les immigrants au Canada.

Résultat clé :	Démontré par :
Appui pour l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne	<ul style="list-style-type: none">• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne• Des exigences accrues en matière de reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de programmes d'établissement• Participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne• Promotion et compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration

L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

- ☑ Rôle permanent du gouvernement fédéral
- ☑ Orientations à l'étranger
- ☑ Création d'Intégration-Net

Au cours de la dernière année, CIC a organisé et coprésidé un groupe de travail composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui a servi de tribune aux fins de l'échange d'informations sur les questions liées à l'établissement et à l'intégration. Le Ministère a consulté les membres au sujet du Modèle d'affectation des fonds pour l'établissement (méthode de répartition des fonds affectés à l'établissement, sur laquelle nous reviendrons ci-dessous) et a obtenu un consensus. La réalisation est de taille dans la mesure où elle a rendu plus transparentes les parties associées à l'affectation et à l'utilisation des fonds du programme d'établissement. En outre, les consultations ont permis de fournir des renseignements additionnels sur les services d'établissement offerts au pays en plus de renouveler les bases des relations bilatérales.

L'exécution du programme Orientation canadienne à l'étranger en Europe de l'Est, à Nairobi et au Vietnam a servi d'exemple à une initiative menée par CIC. Conçu pour faciliter l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, le programme propose aux candidats à l'immigration des séances d'orientation sur le Canada, sur leurs droits et responsabilités à titre de Canadiens, sur les perspectives d'emploi et sur l'environnement culturel. Le Ministère espère étendre l'orientation à d'autres pays. En 1999-2000, 3 159 candidats ont assisté à de telles séances³¹.

En janvier 2000, CIC a lancé Intégration-Net, site Web conçu pour servir d'outil de recherche et de communication aux fournisseurs de services et aux organisations qui œuvrent dans le domaine de l'établissement ainsi que de mécanisme de soutien au milieu de

l'établissement en général. Tribune où des groupes peuvent partager des idées et des nouvelles de même que poser des questions, le site renferme également une bibliothèque virtuelle, une foire aux questions et un calendrier des manifestations nationales. La page Web est aujourd'hui accessible non seulement aux fournisseurs de services et aux organisations qui œuvrent dans le domaine de l'établissement, mais aussi au grand public canadien en général³².

Des exigences accrues en matière de reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de programmes d'établissement

- ☑ Modèle d'affectation des fonds pour l'établissement
- ☑ Cadre de responsabilisation en matière d'établissement

Le Canada a conclu avec la Colombie-Britannique et le Manitoba des ententes relatives aux services d'établissement qui définissent les principes directeurs régissant les responsabilités et les rôles partagés de chacun dans la prestation de services d'établissement et d'intégration appropriés, pertinents et adaptés aux besoins des nouveaux arrivants dans chacune des provinces. Aux termes d'ententes pour le réaménagement des responsabilités en matière d'établissement, les provinces en question reçoivent des fonds aux fins de la conception, de la prestation et de l'administration de services d'établissement. Le cadre de responsabilisation des provinces oblige ces dernières à rendre compte de l'utilisation des fonds. En 2000-2001, chacune produira un bilan de service ainsi qu'un rapport annuel décrivant le rendement de son programme d'établissement, l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. Le Ministère a continué d'administrer l'exécution des programmes d'établissement dans les provinces et les territoires pour lesquels des ententes n'ont pas été conclues, afin d'assurer le

³¹Pour plus de renseignements sur le programme Orientation canadienne à l'étranger, voir http://www.cic.gc.ca/french/press/vis03e/iandc_f.html#orient

³²On trouve Intégration-Net à l'adresse suivante : www.Integration-net.cic.gc.ca

soutien de l'adaptation, de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants.

L'un des principaux objectifs de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration est l'intégration des immigrants à la province dans le respect de l'identité distincte du Québec. La province assume la responsabilité exclusive des services d'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants qui s'établissent sur son territoire. À titre de compensation, le Québec reçoit une subvention fédérale établie en fonction d'une formule contenue dans l'Accord. On y trouve également un cadre de reddition de comptes à l'endroit des fonds : les services offerts par le Québec doivent, de façon générale, correspondre aux services d'établissement et d'intégration offerts dans le reste du pays. En outre, ils doivent être offerts sans discrimination à tous les immigrants, qu'ils aient ou non été choisis par la province (aux termes de l'Accord, le Québec a seul le pouvoir de sélectionner des immigrants dans certaines catégories). Un comité conjoint de cadres supérieurs a pour mandat d'étudier les services offerts par chacun des gouvernements afin de promouvoir le partage des pratiques exemplaires et de faire en sorte que les services soient conformes aux dispositions de l'Accord. En juin 2000, le comité a entrepris de faciliter davantage l'échange d'informations.

Afin d'offrir des programmes d'aide à l'établissement améliorés aux immigrants à l'extérieur du Québec, des modifications ont été apportées à l'affectation des fonds d'établissement au moyen d'un nouveau modèle. On a organisé des pourparlers bilatéraux et multilatéraux avec l'ensemble des intervenants pour déterminer l'affectation des fonds, et on a convenu que ce sont les principales destinations qui accueillent des immigrants qui recevront l'essentiel des contributions. En définissant clairement le montant des contributions aux provinces et aux régions, de même que les activités visées, le modèle justifie l'affectation des ressources et jette les

bases de la reddition de comptes. CIC continue d'actualiser le modèle.

Au cours de l'année dernière, on a mis au point un cadre de responsabilisation en matière d'établissement. On y retrouve cinq éléments qui indiquent plus clairement aux Canadiens comment les fonds sont utilisés dans le cadre des programmes de contribution du Ministère. Les éléments en question sont les suivants :

- On assujettira les programmes d'établissement de CIC à des cadres d'évaluation pour en déterminer l'efficacité. Le cadre d'évaluation des Cours de langue pour les immigrants au Canada a été mené à bien en 1999. Des consultations relatives au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants et au Programme d'accueil ont commencé au début du printemps et prendront fin à l'été 2000³³.
- La mesure du rendement permettra de définir les réussites et les secteurs où il y a place à l'amélioration au sein des programmes d'établissement. On s'affaire présentement à l'établissement d'indicateurs au moyen de consultations auprès de divers intervenants.
- Les ententes de contribution fourniront un modèle à jour définissant les modalités qui s'appliquent à CIC de même qu'aux provinces et aux territoires, compte tenu des nouvelles politiques de subventions et de contributions.
- Le Cadre de contrôle de la gestion met l'accent sur le contrôle de la qualité interne de même que sur les responsabilités à l'égard de l'administration des fonds. Des bureaux régionaux et locaux ont procédé à un inventaire des systèmes actuels de gestion des fonds, et on s'emploiera à la mise en œuvre de recommandations visant à améliorer les pratiques actuelles, particulièrement en ce qui concerne les fonctions de formation du personnel, de contrôle et de vérification.

³³Pour plus de renseignements sur le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, le Programme d'accueil et le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada, consulter <http://www.cic.gc.ca/french/newcomer/index.html#partners>

- Les provinces qui ont conclu des ententes relatives au renouvellement de l'établissement renforceront la reddition de comptes à l'égard des contributions grâce à une amélioration des informations sur le rendement. Au moyen de plans de services et de rapports annuels, ces provinces rendront compte des réussites et du fonctionnement de leur programme d'établissement, de l'utilisation des fonds et des résultats.

Participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne

- Améliorer l'intégrité du processus de délivrance des certificats de citoyenneté
- Programme national d'assurance de la qualité
- Traitement amélioré

CIC, qui est déterminé à améliorer l'intégrité du processus de délivrance des certificats de citoyenneté, travaille de concert avec des organisations partenaires comme le Bureau des passeports, la GRC et DRHC pour atteindre cet objectif. En 1999-2000, on a mené un projet pilote dans le cadre des cérémonies de remise des certificats de citoyenneté qui se sont tenues dans six villes. Dans le cadre du projet pilote, on a apposé un timbre sur le dossier de résident permanent des nouveaux citoyens afin d'indiquer qu'ils ne sont plus résidents permanents. Cette mesure nous aidera à freiner l'utilisation frauduleuse des dossiers de résidents permanents en rendant ceux qui ont été marqués inutilisables par quiconque, sauf le nouveau citoyen. On a entrepris un examen de ce projet pilote. On s'affaire également à la mise à jour du certificat de citoyenneté lui-même, et on a entrepris une vérification approfondie de sécurité, la mise au point d'une nouvelle carte et l'analyse du processus de délivrance de la carte.

Traitement des demandes de citoyenneté

C'est en 1999-2000 que les méthodes améliorées de traitement et les ententes relatives aux normes de services sont entrées en vigueur, ce qui a permis l'élimination des arriérés. Si on tient compte de l'augmentation du nombre de demandes de citoyenneté, les améliorations et les ententes se sont traduites par une augmentation marquée de la productivité du Centre de traitement des demandes (CTD) de Sydney et des bureaux locaux de CIC. Par exemple, le nombre de demandes de la citoyenneté canadienne a augmenté de 21 %, et le nombre de certificats de citoyenneté délivrés, de 37 %. Le CTD de Sydney a traité 41 % de demandes de plus qu'en 1998-1999 (et a nettement dépassé l'objectif). Dans l'ensemble, le CTD et les bureaux locaux ont amélioré leurs délais de traitement de telle façon qu'ils ont été en mesure de respecter en permanence leurs normes de service.

On en est venu à la conclusion que le programme national d'assurance de la qualité, instauré en 1997, pourrait être amélioré. Pour assurer l'intégrité du programme de citoyenneté, on a entrepris un examen du processus actuel d'assurance de la qualité et apporté des améliorations à ce dernier. Le programme s'est avéré efficace pour mesurer la fiabilité de l'information sur les clients. L'évaluation de la qualité des décisions prises par les agents de CIC doit être améliorée; elle a été limitée jusqu'ici en raison de l'insuffisance des ressources. On examinera, pendant l'exercice en cours, si des fonds supplémentaires peuvent être affectés à cette initiative.

Promotion et compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration

- Activités de promotion
- Citzine

Au moyen de diverses activités promotionnelles, CIC s'efforce de faciliter l'établissement des nouveaux arrivants dans la société canadienne et de mieux les sensibiliser au contexte culturel canadien. Au cours du

dernier exercice, la Direction générale de l'intégration a élaboré et mis en œuvre trois initiatives promotionnelles majeures :

- Dans « Bienvenue au Canada — Ce que vous devriez savoir », pochette d'information remise à tous les immigrants adultes aux principaux points d'entrée du Canada, on trouve des renseignements détaillés à propos de l'établissement au Canada (pièces d'identité, emploi, éducation, etc.). CIC a mis au point la pochette pour aider les immigrants à s'établir de la façon la plus rapide et la plus efficiente possible, de manière à leur faciliter la transition à la vie au Canada³⁴.
- L'arbre de la citoyenneté est une célébration de tous les immigrants qui sont devenus ou deviendront citoyens canadiens au cours de la première année du millénaire. On représentera toutes les cérémonies de remise de certificats de citoyenneté qui se seront tenues en 2000 par une feuille dorée accrochée à l'arbre de la citoyenneté afin de symboliser l'accueil des nouveaux citoyens par le Canada et notre engagement à les aider à s'établir au pays³⁵.
- La campagne « Bienvenue chez vous » invite les jeunes à faire parvenir des messages de bienvenue aux nouveaux Canadiens. On s'attend à ce que la campagne, d'une durée de deux ans, atteigne son point culminant au moment de la Semaine de la citoyenneté qui se tiendra en octobre. Conçu pour faire naître chez les enfants une attitude accueillante vis-à-vis des nouveaux arrivants, le programme fait également la promotion du riche patrimoine multiculturel du pays³⁶.

Le Ministère a également mis au point et actualisé des activités promotionnelles qui se tiendront en 2000-2001. Citons notamment l'actualisation du site Web Citzine et l'établissement du Certificat de mérite civique, récompense annuelle qui sera attribuée pour la première fois à l'automne 2000 en reconnaissance des efforts déployés par 10 particuliers et 10 organisations qui ont contribué à l'intégration réussie des nouveaux arrivants³⁷. Un magazine Web destiné aux adolescents, Citzine, vise le même objectif fondamental que la campagne « Bienvenue chez vous », mais il vise les adolescents plutôt que les enfants. En fait, l'initiative a pour but d'inciter les adolescents à participer à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants. Au cours du dernier exercice, on a mis au point les projets de mise à jour de la page Web, y compris au chapitre du graphisme, de la langue et du contenu, afin de rendre le site plus attrayant aux yeux des adolescents³⁸.

³⁴Pour un exemplaire de la trousse, voir <http://www.cic.gc.ca/french/newcomer/welcome/index.html>

³⁵Pour plus de renseignements sur l'arbre de la citoyenneté, voir http://www.cic.gc.ca/bienvenuechezvous/celebrate/tree_f.htm

³⁶Pour plus de renseignements sur la campagne « Bienvenue chez vous », voir <http://www.cic.gc.ca/bienvenuechezvous/index.htm>

³⁷Pour plus de renseignements sur le Certificat du mérite civique, voir <http://www.cic.gc.ca/french/citizen/citation-f.html>

³⁸On trouve Citzine à l'adresse suivante : <http://www.citzine.ca>

Le Ministère est déterminé à préserver l'intégrité des programmes de citoyenneté, d'immigration et de réfugiés du Canada ainsi que de protéger la sécurité et le bien-être de la société canadienne, tout en facilitant l'admission des immigrants autorisés et des visiteurs légitimes.

Dépenses prévues	105 946 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>131 964 000 \$</i>
Dépenses réelles 1999-2000	123 471 302 \$

Explication de l'écart — Le total des autorisations est supérieur de 26,1 millions de dollars aux dépenses prévues en raison surtout des ressources additionnelles consacrées à l'initiative sur les clandestins de la mer.

Une somme de 8,5 millions de dollars n'a pas été dépensée surtout en raison du fait qu'on n'a pas eu besoin de ressources additionnelles mises de côté dans le cadre de la planification d'urgence relative aux clandestins de la mer.

Résultat clé :	Démonstré par :
Gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne • Interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus • Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i> • Renvoi des personnes non admissibles, surtout celles qui constituent une menace pour la société canadienne

Activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne

- Réforme des politiques et des dispositions législatives
- Lutte contre l'introduction clandestine de migrants et le trafic de personnes
- Harmonisation des politiques relatives aux visas
- Meilleur partage de l'information
- Accord sur la frontière commune
- Système national de gestion des cas
- Mise au point d'une pièce d'identité plus sûre pour les résidents permanents
- Faciliter l'admission tout en assurant le contrôle

La principale initiative de CIC visant à améliorer la gestion de l'accès au Canada a été le dépôt du projet de loi C-31, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. De façon plus précise, le projet de loi C-31 améliorera l'intégrité des programmes d'immigration et de réfugiés par la redéfinition de la non-admissibilité et de l'alourdissement des peines imposées en cas de contravention aux dispositions législatives relatives à l'immigration, particulièrement pour ceux qui se font complices de l'arrivée de personnes non munies des documents voulus. Les nouvelles dispositions législatives renforceront la capacité de CIC de renvoyer dans leur pays d'origine les personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada. Pour ce faire, on aura recours à des dispositions qui facilitent le renvoi, tout en respectant les droits que la loi confère aux intéressés.

Le Secrétariat des protocoles relatifs à la migration clandestine et au trafic de personnes de CIC coordonne la position du Canada en ce qui a trait au protocole des Nations Unies

sur l'introduction clandestine de migrants et, de concert avec Condition féminine Canada, la position du Canada en ce qui a trait au protocole des Nations Unies sur le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants³⁹; ces deux protocoles viennent compléter la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée⁴⁰. De même, CIC préside le sous-groupe de « Lyon » du G-8 sur le trafic d'étrangers et d'êtres humains. L'une des fonctions du sous-groupe consiste à élaborer la position du G-8 sur le protocole de l'ONU. Dans le cadre de ses travaux, le sous-groupe a mis au point la déclaration de principes directeurs et le plan d'action adoptés à l'occasion de la réunion des ministres du G-8 sur le crime organisé transnational qui s'est tenue à Moscou en octobre 1999⁴¹. L'arrivée, à l'été 1999, de bateaux renfermant des migrants clandestins au large de la Colombie-Britannique a mis en lumière la nécessité de ce type de coopération internationale entre les nations. En effet, seul ce type de coopération permettra de remédier au problème de plus en plus aigu que représentent le crime organisé transnational et sa participation à l'introduction clandestine de migrants et au trafic de personnes.

CIC et sa contrepartie américaine, le United States Immigration and Naturalization Service (USINS), ont une longue tradition de coopération. Cette relation a été renforcée en 1997 lorsque CIC et le USINS ont lancé l'initiative « Vision relative à la frontière », afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies qui permettront de lutter de façon plus efficace contre les problèmes communs des deux pays dans le domaine de la migration. La clé de la réussite de la Vision repose sur sa démarche en trois volets, soit la recherche de solutions à l'étranger avant l'arrivée de gens au Canada, une meilleure coordination des politiques et des procédures relatives aux visas et, enfin, le resserrement de la coopération sur le territoire. En juillet 1999, dans le

³⁹Pour plus de renseignements sur le trafic des femmes, voir <http://www.cic.gc.ca/french/srr/research/reports-f.html>

⁴⁰Le texte de la dernière version de la Convention et des protocoles peut être consulté à <http://www.uncjin.org/Documents/documents.html>

⁴¹Pour plus de renseignements sur la rencontre ministérielle du G-8, voir <http://dfait-maeci.gc.ca/foreign/g7/1999/moscow1-f.htm>

cadre de ces efforts, on a signé une déclaration de compréhension commune sur le partage de l'information avec le USINS et le United States Department of State. La déclaration a joué un rôle important en facilitant l'échange d'informations exhaustives entre CIC et sa contrepartie aux États-Unis⁴².

Lorsque le Canada ou les États-Unis n'exigent pas de visa de la part d'autres ressortissants, ou que le processus de délivrance de visas diffère entre ces deux pays, on s'aperçoit que certaines personnes profitent de la proximité des deux pays pour exploiter ces différences. Pour corriger la situation, CIC, le USINS et le United States Department of State tentent de trouver ensemble des moyens de mieux harmoniser leurs exigences et leurs processus en matière de visas. Le Canada et les États-Unis ont mis au point des exigences de plus en plus convergentes à cet égard et ils participent à des consultations et à des échanges d'information afin de faciliter l'entrée des voyageurs légitimes tout en empêchant les mouvements illégaux. Conscient qu'il est improbable de pouvoir harmoniser complètement les exigences en matière de visas, CIC a maintenant pour politique de chercher à réduire le plus possible les effets négatifs des situations où la convergence des pratiques entre les deux pays est impossible.

Pour mieux administrer le flux de voyageurs qui franchissent la frontière Canada-États-Unis, le Comité de coordination de l'Accord sur la frontière commune a entrepris la mise au point d'un projet pilote conjoint connu sous le nom de NEXUS. L'objectif consiste à faciliter le mouvement transfrontalier à faible risque en combinant les mécanismes canadien et américain. Plutôt que de présenter une demande au Canada et aux États-Unis, le voyageur ne devra remplir qu'un seul formulaire de demande, n'aura besoin que d'une seule carte et ne sera assujéti qu'à un seul mécanisme d'inscription et à une seule série de critères d'admissibilité. Après avoir obtenu une approbation, le voyageur pourra passer par une voie réservée aux navetteurs,

qui aura pour effet d'accélérer le mouvement transfrontalier⁴³.

Au cours du dernier exercice, on a poursuivi les efforts visant à faciliter la mise en œuvre du système national de gestion des cas. On s'attend à ce que le système améliore considérablement la gestion des cas au niveau opérationnel. Il fournira en outre des renseignements précieux sur la gestion, lesquels soutiendront l'élaboration de politiques et de procédures. Même si le système a été mis en application à Vancouver et à Montréal, son entrée en vigueur à Toronto a été retardée jusqu'en octobre 2000 en raison des réaffectations de ressources provoquées par l'arrivée de migrants clandestins au large de la Colombie-Britannique, les modifications des programmes nécessaires pour répondre aux exigences régionales et les problèmes liés à la compatibilité des logiciels.

On a également mis au point une carte de résident permanent appelée à remplacer le document actuel qui sert de preuve de réception, lequel est inconfortable, fragile et vulnérable à la contrefaçon ou à la falsification. La nouvelle carte procurera aux résidents permanents un moyen plus sûr et plus commode d'établir leur situation et leur identité. La réalisation de ce projet important est fonction de l'octroi de fonds suffisants.

⁴²Pour plus de renseignements sur la Vision relative à la frontière, voir <http://dfait-maeci.gc.ca/geo/usa/menu-f.asp>

⁴³Pour plus de renseignements sur l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur la frontière commune, voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/geo/usa/menu-f.asp>

Programme du Canada concernant les criminels de guerre

Par l'entremise de son programme concernant les criminels de guerre, CIC est déterminé à empêcher les personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité de demeurer au Canada ou d'y entrer. Créé en 1998, le programme, doté d'un financement interministériel de 46,8 millions de dollars sur trois ans (28 millions de dollars pour CIC), a aidé CIC et ses partenaires, soit le Solliciteur général et le ministère de la Justice, à s'attaquer à de tels cas. En 1999, CIC a ainsi refusé l'admission au Canada à 581 particuliers (augmentation de près de 90 % par rapport à l'année précédente), et est intervenu dans 127 cas de réfugiés, en a exclu 35 du processus de détermination du statut de réfugié (hausse de 114 %) et a renvoyé 38 personnes (hausse de 41 %). CIC a mis au point un cadre complet d'évaluation pour mesurer l'efficacité du programme.

Le programme concernant les criminels de guerre a par ailleurs été renforcé par la nouvelle *Loi sur l'extradition*, qui est entrée en vigueur en 1999. La Loi renforce la capacité de CIC de réagir aux crimes transnationaux, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la mobilité accrue des personnes. Elle modifie les critères qui définissent les éléments admis comme preuve, établit des procédures claires en matière d'extradition et établit des garanties procédurales et des garanties liées aux droits de la personne⁴⁴.

Interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus

- ☑ Efforts axés sur la collaboration en matière d'interception
- ☑ Évaluation des technologies de balayage

Malgré l'augmentation du nombre de migrants irréguliers observés aux quatre coins du monde, l'interception s'est révélée l'une des politiques les plus efficaces de CIC. Le déploiement d'agents de contrôle de l'immigration à l'étranger, lesquels collaborent avec les sociétés de transport et les gouvernements étrangers pour prévenir l'utilisation de

documents frauduleux pour monter à bord des avions, a entraîné une diminution de 12 % par rapport à 1998 du nombre de personnes non munies des documents voulus qui sont arrivées dans les aéroports du Canada. Néanmoins, le nombre de plus en plus grand de migrants irréguliers dans le monde entier donne à penser que l'Amérique du Nord risque de se retrouver aux prises avec un problème analogue. Ainsi, on déploiera des ressources additionnelles au cours du prochain exercice pour renforcer le contrôle exercé par CIC au pays et à l'étranger.

CIC continue d'accroître sa capacité de coopérer avec ses partenaires nationaux et internationaux pour lutter contre les problèmes liés à l'introduction clandestine de migrants et au trafic de personnes. En novembre 1999, le Canada a participé, avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, à un exercice conjoint d'interception. L'objectif principal de l'initiative consistait à recueillir des données sur le mouvement de migrants irréguliers en Asie et en provenance d'Asie et de mettre à l'épreuve la capacité des quatre pays de coopérer pour réagir aux menaces perçues. Ce mois-là, l'initiative s'est traduite par une diminution de deux tiers du nombre de personnes non munies des documents voulus en provenance de la Chine qui sont arrivées dans les aéroports du Canada.

L'examen des passagers dans les aéroports étrangers est l'un des éléments du programme d'interception à l'étranger du Ministère. En 1999-2000, CIC a fait l'essai d'une nouvelle technologie de balayage électronique des documents avant que les passagers ne montent à bord des appareils et une autre fois à leur arrivée. Les incohérences relevées dans les documents permettent d'identifier les personnes non munies de documents valides. Si la technologie de balayage est prometteuse, certains problèmes techniques demeurent. Avant de prendre la décision d'aller de l'avant, CIC fera l'essai et l'évaluation de différentes technologies de balayage.

⁴⁴Pour de l'information sur le Programme concernant les criminels de guerre, voir <http://www.cic.gc.ca/french/press/99/9931-prf.html>

Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la **Loi sur l'immigration**

Le Ministère a publié les lignes directrices stratégiques nationales sur la détention, accompagnées de la formation des employés de première ligne. Au début de l'an 2000, on a entrepris un examen national des pratiques relatives à la détention dans l'espoir de trouver des solutions de rechange à la détention ainsi que de mettre au point des stratégies efficaces pour réduire l'incidence de l'utilisation à long terme de la détention. En 1999-2000, le Ministère s'est servi avec succès de la détention pour les clandestins de la mer en Colombie-Britannique afin de protéger ces personnes de toute exploitation et pour garantir leur présence lors de l'audition des revendications du statut de réfugié⁴⁵.

On a mis au point des normes nationales relatives au centre de surveillance de l'Immigration. Le projet de loi C-31 tient compte des principes de la politique de CIC en matière de détention. On s'affaire à la mise au point d'un règlement pour clarifier les dispositions législatives actuelles en matière de détention et fournir plus d'orientation aux agents d'immigration et aux arbitres.

Renvoi des personnes non admissibles, surtout celles qui constituent une menace pour la société canadienne

Accord relatif aux renvois

CIC s'est associé à des partenaires nationaux des services de police locaux pour renforcer l'efficacité du programme de renvoi. Ces efforts sont nécessaires pour faire en sorte que les personnes frappées d'une mesure de renvoi se voient accorder un document de voyage et le droit de séjour par les pays où elles sont renvoyées. L'augmentation du nombre de renvois du Canada souligne l'importance que revêt la collaboration de CIC avec d'autres ministères du gouvernement (GRC, MDN) et d'autres pays. À l'heure actuelle, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les États-Unis et d'autres pays aux vues semblables à un projet stratégique et concerté dans le domaine des renvois. CIC a conclu des accords à ce sujet avec la Slovaquie, le Liban, la République tchèque, la Jamaïque, les États-Unis, Hong Kong et le Vietnam. Des pourparlers sont en cours avec un certain nombre d'autres pays, notamment avec la Pologne et le Portugal⁴⁶.

Renvois du Canada, 1995-1999

Année	Total des renvois	Changement en % depuis l'année précédente
1999	8 311	3 %
1998	8 109	2 %
1997	7 968	37 %
1996	5 838	22 %
1995	4 798	-
Total	35 024	73 %*

* Total du changement en % de 1995 à 1999.

⁴⁵Pour plus de renseignements sur les arrestations et la détention, voir <http://cic.gc.ca/french/pub/03detention-f.html>

⁴⁶Pour plus de renseignements sur les renvois, voir <http://www.cic.gc.ca/french/pub/05removals-f.html>

L'arrivée de bateaux transportant des migrants irréguliers au large de la Colombie-Britannique a mis en lumière la nécessité de resserrer la coopération entre les gouvernements du Canada et de la Chine. En effet, ce n'est que sur la foi d'une telle coopération qu'on pourra s'attaquer au problème de plus en plus aigu de l'introduction clandestine de migrants et du trafic de personnes auquel s'adonne le crime organisé. Au cours de la dernière année, les ministres Robillard et Caplan se sont rendues en Chine pour rencontrer leurs homologues et discuter d'efforts mutuels visant à combattre le trafic de personnes et intensifier le dialogue sur les questions générales touchant la migration. Sur ces efforts, se sont greffés des contacts au niveau des fonctionnaires qui ont discuté d'initiatives conjointes visant à s'attaquer au problème de la migration clandestine par des bandes criminelles organisées, y compris la visite d'une délégation conjointe de cadres supérieurs de CIC et de la GRC à Beijing et dans la province de Fujian en octobre 1999.

FOURNIR DES SERVICES DE GESTION

Les services de gestion soutiennent les objectifs des programmes du Ministère en administrant les ressources humaines et financières, en entretenant et en améliorant les systèmes d'information et de technologie de même qu'en gérant les affaires parlementaires et publiques et les communications qui s'y rapportent.

Dépenses prévues	99 054 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>155 824 753 \$</i>
Dépenses réelles 1999-2000	151 133 115 \$

Explication de l'écart — Le total des autorisations a été supérieur de 56,7 millions de dollars aux dépenses prévues. Le montant total des autorisations comprend les 7,5 millions de dollars prévus pour le règlement de nouvelles conventions collectives, les 13,8 millions de dollars prévus pour la stratégie de l'an 2000, les 6,5 millions de dollars au titre des reports et des dispositions relatives à la charge de travail, les 16,2 millions de dollars octroyés pour les clandestins de la mer et l'aide au Kosovo, les 2,5 millions de dollars fournis aux fins de la radiation de dettes et 9,6 millions de dollars prévus pour des redressements législatifs.

Des fonds d'une valeur totale de 4,7 millions de dollars n'ont pas été dépensés : les 2 millions de dollars affectés aux immobilisations pour des activités liées à l'an 2000 ont entraîné une réduction des besoins de remplacement des immobilisations pour l'exercice, et une somme de 0,7 million de dollars prévue pour le plan d'urgence de l'an 2000 n'a pas été dépensée. Des fonds de fonctionnement non dépensés additionnels ont contribué à l'optimisation du report vers 2000-2001.

Perfectionnement des compétences
des employés de CIC

- Planification de La relève
- Cadre d'apprentissage
- Nomination d'un ombudsman
au Ministère

En mai et juin 1999, le gouvernement fédéral a sondé ses employés pour connaître leur point de vue sur des questions liées au milieu de travail. À CIC, on a élaboré un processus visant à stimuler le dialogue entre gestionnaires et employés à propos des résultats du sondage. La consultation poussée des employés a été

l'une des caractéristiques communes des différents mécanismes mis en place pour valider les enjeux et établir des plans de travail de même que pour définir l'ordre des priorités. On a élaboré un plan d'action ministériel et des mécanismes de reddition de comptes à l'égard des mesures de suivi ont été intégrés aux accords concernant la responsabilisation des gestionnaires⁴⁷.

En 1999-2000, CIC a vu son effectif augmenter de 2,8 % : en effet, le nombre d'employés est passé à 4 403, de 4 284 qu'il était en 1998-1999. Il s'agit donc de la deuxième année de hausse des ressources humaines du Ministère après quelques années de réduction. Le nombre

⁴⁷Pour plus de renseignements sur le sondage, voir <http://www.survey-sondage.gc.ca/>

d'employés nommés pour une période déterminée a augmenté de 33 %, et 202 employés à temps plein nommés pour une période indéterminée ont été embauchés l'année dernière, ce qui s'est soldé par un renforcement de l'intégrité des programmes du Ministère et une amélioration de la capacité de CIC d'exécuter ses programmes. Cette augmentation de la capacité des programmes se reflète dans trois importantes ressources liées aux ressources humaines : la planification de La relève, le programme de mutations latérales et le cadre d'apprentissage.

CIC planifie pour répondre à ses besoins futurs. Des simulations ont montré que CIC doit élaborer une stratégie de recrutement pour s'assurer d'obtenir certains ensembles de compétences de même qu'une stratégie pour préparer les employés moins expérimentés à assumer plus de responsabilités. En 1999-2000, CIC a élaboré une stratégie de recrutement misant sur des partenariats élargis avec des établissements d'études supérieures, ce qui permet au Ministère d'exploiter de nouvelles sources de recrutement.

L'équité en matière d'emploi fait partie intégrante de la planification stratégique de CIC. Les systèmes d'emploi ont fait l'objet d'une révision, et le Comité de gestion du Ministère a approuvé le plan de mise en œuvre qui lui a été soumis. Ce plan tient compte des recommandations du rapport du groupe de travail Perinbam sur la participation des minorités visibles à la fonction publique fédérale et prévoit un plan d'équité en matière d'emploi de deux ans.

CIC a favorisé des initiatives pour faciliter le mouvement latéral des employés. Le programme de mutations latérales et le programme d'affectations permettent à des employés de passer d'un secteur à l'autre de CIC en conservant le même salaire, acquérant ainsi de l'expérience, des connaissances et une meilleure compréhension de l'ensemble du Ministère. Ces programmes sont particulièrement attrayants pour les employés subalternes.

Nomination d'un ombudsman au Ministère

En 1999, on a créé le poste d'ombudsman du Ministère. Projet pilote d'une durée de deux ans, le bureau de l'ombudsman rend compte des efforts du Ministère pour améliorer les conditions générales au sein de notre milieu de travail. L'ombudsman fournit des services non officiels aux employés de tout niveau, qu'ils aient trait à des préoccupations, à des dilemmes ou au règlement de différends. S'il est encore trop tôt pour évaluer la réussite du projet pilote, les réactions préliminaires laissent entendre que les employés y réagissent favorablement. L'amélioration de la communication au moyen de la création d'un environnement sûr, dans lequel les employés et les gestionnaires sont en mesure de se pencher sur des questions qui demeuraient autrement sans réponse, est cependant l'un des avantages du projet qu'on constate déjà.

Le Comité exécutif du Ministère effectue un examen annuel de La relève afin de s'assurer que les aspirations de carrière et les talents des cadres supérieurs et intermédiaires sont pris en compte en fonction des postes à combler dans l'avenir. Ce processus permet également au Comité exécutif de déceler les employés qui ne sont pas actuellement des cadres supérieurs, mais qui possèdent un grand potentiel de leadership, et ainsi de déterminer la formation et les occasions de perfectionnement appropriées pour préparer ces employés à assumer, dans l'avenir, des fonctions de gestion.

En 1999-2000, CIC a créé un cadre d'apprentissage pour soutenir l'objectif qu'il s'est fixé de devenir une organisation du savoir. On a ainsi défini quatre secteurs d'apprentissage prioritaires : le leadership et la gestion, la sensibilisation organisationnelle, le service à la clientèle et les communications. Ainsi, on a mis en place de nouveaux outils pour cerner, évaluer et améliorer les compétences des cadres intermédiaires, tout comme on a défini et approuvé les fondements d'un nouveau programme de leadership ministériel.

- ☑ Système mondial de gestion des cas
- ☑ Accent mis sur le développement des TI
- ☑ Parachèvement des essais de conformité à l'an 2000

CIC est déterminé à sans cesse améliorer l'efficacité de ses systèmes. En 1999-2000, on a consacré des efforts considérables à la mise au point de l'analyse de rentabilisation du Système mondial de gestion des cas (SMGC). Des fonds ont ultérieurement été affectés à cette initiative importante. Il s'agit d'une plate-forme intégrée de technologies de l'information qui servira de point d'appui à l'ensemble des activités du Ministère au chapitre de la gestion des cas. Le système sera aussi l'un des facteurs habilitants clés de l'exécution des réformes stratégiques et législatives proposées dans le projet de loi C-31; en outre, il s'agit de l'un des fondements du programme Gouvernement en direct⁴⁸. En guise de préparatifs, on procède à un examen de la technologie pour valider l'architecture et les outils techniques proposés, et on procède à une analyse de l'état de préparation pour évaluer les risques associés au projet et la capacité du Ministère de réussir la mise au point et la mise en œuvre du SMGC.

Le secteur des services de gestion s'emploie aussi à bonifier l'infrastructure existante en mettant à niveau les systèmes actuels ou en augmentant leur capacité. En 1999-2000, on a assuré à tous les employés de CIC l'accès à Internet à partir de leur poste de travail. Pour faciliter le repérage des demandes de renseignements et de documents, on a mis au point un système de suivi de la correspondance. Au nombre des améliorations apportées à PeopleSoft, citons l'intégration et la centralisation des bases régionales afin de faciliter la gestion et le contrôle de notre système de ressources humaines. Ces diverses initiatives liées à la mise en œuvre gouvernementale de la Stratégie de l'information financière, y com-

pris de nouvelles fonctions et les améliorations requises par le système SAP, sont en cours.

L'avènement de l'an 2000 a beaucoup retenu l'attention, de même que la grande crainte que les technologies de l'information ne soient pas à la hauteur. Longtemps avant le 1^{er} janvier 2000, CIC a fait le nécessaire pour que tous les appareils de bureau soient conformes aux nouvelles exigences, que les locaux soient vérifiés minutieusement et que des plans de reprise des activités soient prêts. En bout de ligne, le réseau mondial de systèmes de TI gérés par CIC, et déclarés essentiels à la mission par le gouvernement canadien, a effectué la transition en douceur.

Récompenser l'excellence dans le domaine de la technologie de l'information

À l'occasion de l'Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC) qui s'est tenue à Ottawa en 1999, CIC a obtenu le Prix de distinction (médaille d'or) pour sa réaction rapide aux besoins en infrastructure de la technologie liés aux ponts aériens et aux déplacements d'urgence des réfugiés kosovars. Dans un délai de 72 heures, l'équipe de la TI de CIC a installé l'infrastructure informatique nécessaire au soutien d'un centre de traitement temporaire en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour plus de 5 000 réfugiés kosovars arrivés au Canada en 1999. L'équipe de la TI de CIC a également obtenu un Prix de distinction (médaille d'argent) pour la mise au point d'un système qui permet à tous les employés du Ministère, où qu'ils se trouvent dans le monde, d'accéder à la base de données centrale de CIC et d'y effectuer des recherches.

L'équipe de la TI a également obtenu le Prix du Cadre amélioré de gestion (CAG) aux entreprises se comportant en bon citoyen en raison de sa contribution à l'atteinte des objectifs du Cadre en marge de CIC. Des pratiques et des méthodes exemplaires de gestion de projets ont été communiquées à d'autres ministères du gouvernement. À l'occasion de colloques et de manifestations portant sur la gestion de projets, on a présenté des exposés sur la mise en œuvre par CIC d'une méthode de gestion de portefeuille relativement aux projets de gestion de l'information et des technologies de l'information.

⁴⁸Pour plus de renseignements sur le Gouvernement en direct, voir <http://www.gol-ged.gc.ca/>

Sensibilisation accrue de la population aux politiques, aux programmes et aux activités de CIC

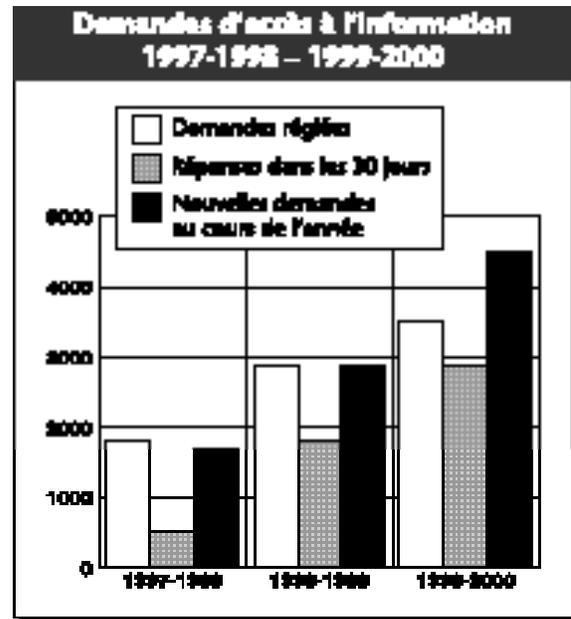
- ☑ Initiatives en matière de communications
- ☑ Réponse aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

On a produit un large éventail de plans, de recherches et de documents sur support papier et électronique aux fins de communications internes et externes, en rapport tout particulièrement avec trois événements majeurs :

- Des événements internationaux comme les arrivées de réfugiés kosovars et de migrants clandestins transportés par bateau, ce qui a entraîné la production d'un grand nombre de communiqués exacts dans un bref délai;
- Les deux initiatives législatives, qui ont exigé des documents de communication détaillés (support papier et Web) destinés à des publics internes et externes;
- Le soutien de projets comme « Mémoires d'un pays », séries de vidéocassettes sur la vie des immigrants présentées chaque semaine par le History Channel et la Chaîne RDI ainsi que *Les artisans de notre patrimoine*, livre sur les initiatives relatives à l'immigration et à la citoyenneté de 1900 à 1977, dont la distribution est prévue pour octobre.

En 1999-2000, la réponse aux demandes de renseignements présentées en application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est demeurée une activité ministérielle importante. De tous les ministères du gouvernement fédéral canadien, c'est CIC qui continue de recevoir le plus grand nombre de demandes d'accès à l'information. En partie en raison de l'intérêt suscité auprès du grand public par les activités menées par CIC en 1999-2000, le nombre de demandes d'accès à l'information a augmenté d'environ 70 % par rapport à 1998-1999, passant de 2 770 à 4 726. Malgré la charge de travail additionnelle, CIC a considérablement réduit le temps de réponse aux

demandes de renseignements. Le Ministère a répondu aux demandes d'accès à l'information dans les délais prescrits par la loi dans 75 % des cas, soit une amélioration de près de 15 % par rapport à l'année précédente.

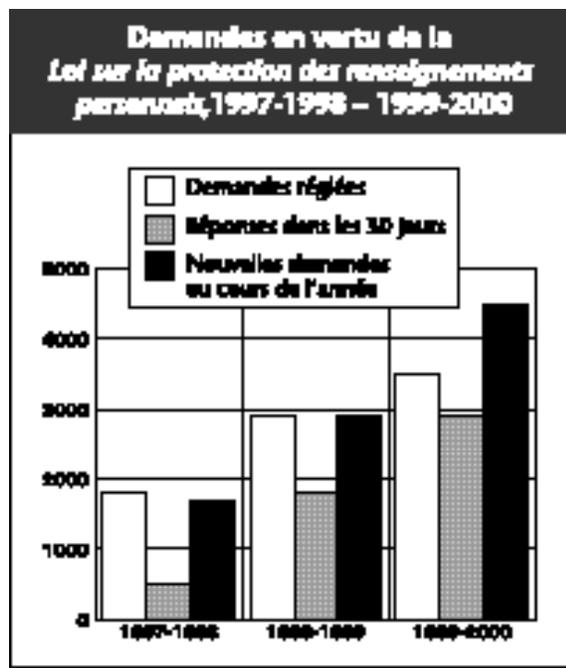


Par comparaison, le nombre de nouvelles demandes présentées à CIC en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a diminué légèrement, passant de 4 029 en 1998-1999 à 3 673 en 1999-2000. Le Ministère a répondu à ces demandes dans les délais prescrits par la loi dans 72 % des cas, ce qui représente une diminution par rapport au pourcentage de 86 % obtenu en 1998-1999. Deux causes expliquent la diminution du nombre officiel de demandes de renseignements présentées en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

- au lieu d'utiliser la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour obtenir de l'information sur le dossier d'un client ou sur un membre du personnel, les demandeurs font de plus en plus fréquemment appel à la *Loi sur l'accès à l'information*;

- le secteur d'activité compétent traite de plus en plus de demandes de renseignements personnels concernant le dossier d'un client ou d'un employé, si bien qu'il n'est pas nécessaire de présenter une demande aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les demandes de renseignements présentées en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sont de plus en plus complexes et exigent souvent la consultation d'autres ministères et organismes fédéraux. Voilà pourquoi les délais de traitement de ces demandes officielles ont eu tendance à être plus longs en 1999-2000 que par les années passées.



Partie III : Rapport d'ensemble

Stratégie de développement durable

Depuis le dépôt de notre première stratégie de développement durable en 1997, les efforts de CIC pour favoriser le développement durable ont porté principalement sur la nécessité de rendre plus écologiques les opérations du Ministère, sur l'information nécessaire pour l'élaboration des politiques et la planification, sur les questions relatives à la sélection et sur l'information à fournir aux nouveaux arrivants au Canada. Les indicateurs associés à l'évaluation de notre rendement pour ces objectifs principaux ainsi que pour les objec-

tifs de 1999-2000 sont exposés dans le plan d'action pour notre première stratégie⁴⁹. Le Ministère a pour objectif à long terme d'améliorer son processus décisionnel unifié afin qu'il soit tenu compte des répercussions économiques, sociales et environnementales de nos programmes.

Les progrès que nous avons réalisés jusqu'ici pour atteindre les objectifs de cette période de rapport sont exposés ci-après, sous les catégories Développement des politiques et des programmes, Communications, et Systèmes de gestion de l'environnement.

Objectifs	Résultats obtenus
Développement des politiques et des programmes	
<input checked="" type="checkbox"/> Consultations sur le Plan d'immigration annuel	<input checked="" type="checkbox"/> Les provinces et les territoires ont pu exprimer leur point de vue, dans le cadre des consultations qui ont précédé l'établissement du Plan d'immigration pour l'année 2000. <input checked="" type="checkbox"/> Au cours de la dernière année, CIC a établi un processus de planification pluriannuelle (PPP) afin de mieux faire correspondre la réalité opérationnelle aux besoins nationaux et aux facteurs internationaux pouvant influencer sur le programme. Le PPP comporte trois volets, soit les consultations, les recherches et les communications. Le développement durable ferait partie intégrante des consultations relatives au PPP.
<input checked="" type="checkbox"/> Politiques et programmes qui portent sur des questions générales de politique horizontale et qui sont compatibles avec le bien-être social, économique et environnemental du Canada	<input checked="" type="checkbox"/> En avril 1999, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés a été déposée au Parlement afin d'être adaptée à une évolution rapide du contexte et à de nouveaux défis et possibilités ⁵⁰ . <input checked="" type="checkbox"/> Les travaux ont également progressé pour ce qui est de trouver et de développer des idées pour « des activités fédérales horizontales dans le domaine des dimensions sociales et culturelles du développement durable » et, au moyen de ces activités, d'examiner de quelle façon les ministères fédéraux peuvent appuyer un processus décisionnel unifié par leurs divers programmes et services.
<input checked="" type="checkbox"/> Cadres d'évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> CIC a établi, au cours du dernier exercice financier, six cadres d'évaluation portant sur les effets économiques, sociaux et culturels des programmes de CIC; d'ici la fin du prochain exercice, nous en établirons quatre autres. Ces cadres visent à sensibiliser davantage le personnel aux questions concernant le développement durable.

⁴⁹Les détails du plan d'action peuvent être consultés à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/french/pub/sds-f.html>

⁵⁰D'autres renseignements sont disponibles à l'adresse http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/legrev_f.html

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Politiques et programmes pour empêcher les abus contre les programmes canadiens de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés et pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et la sécurité du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés proposée vise à faciliter l'arrivée des personnes que nous avons sélectionnées et à freiner le recours abusif au processus d'immigration et de protection des réfugiés par des personnes qui ne contribuent pas à la réalisation de nos objectifs. <input checked="" type="checkbox"/> Nos politiques et nos programmes sont également conçus de façon à garantir la protection de la santé des Canadiens⁵¹.
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Préparer pour le 31 juillet 1999 un contenu renouvelé pour les documents de citoyenneté et d'immigration qui concernent le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> L'attention portée à l'environnement est mentionnée, en tant que responsabilité du citoyen, dans le <i>Guide des activités</i> de la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine, une publication qui a été conçue principalement pour les enseignants et les animateurs de jeunes en 1999. <input checked="" type="checkbox"/> Une section sur le développement durable a été ajoutée à <i>Regard sur le Canada</i>, le guide d'étude des candidats à la citoyenneté. On veut ainsi sensibiliser les citoyens à leur responsabilité quant au bien-être social, économique et environnemental du Canada⁵². <input checked="" type="checkbox"/> La publication <i>Le Canada et les nouveaux arrivants</i>, qui est remise aux immigrants à l'étranger qui sont prêts à recevoir un visa, renferme une section sur l'environnement qui décrit le territoire canadien, son économie et son climat. On y insiste sur l'importance de protéger l'environnement et on offre des suggestions sur la façon d'y parvenir⁵³.
<p>Communications</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Créer pour le début de 1999 un site Intranet et un site Internet pour CIC au sujet du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> CIC a créé un site Internet en février 2000⁵⁴. Son site Intranet, accessible à tous les employés du Ministère, a été créé au printemps 1999. Ces deux sites électroniques aident à sensibiliser les employés du Ministère et les intervenants aux objectifs concernant le développement durable.
<p>Systèmes de gestion de l'environnement</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir pour la fin de 1999 un cadre aux fins des initiatives environnementales en insistant sur la gestion du parc de véhicules, les achats et les locaux (y compris la réduction des déchets, l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le cadre pour les initiatives environnementales n'est pas encore prêt. Des représentants de CIC rencontreront, en août et septembre 2000, des gens d'autres ministères pour discuter des initiatives environnementales concernant la gestion du parc de véhicules et les achats écologiques. Un plan d'action sera ensuite établi pour la fin d'octobre 2000. Ce plan comportera une stratégie nationale de communication pour les systèmes de gestion de l'environnement du Ministère. <input type="checkbox"/> Étant donné que CIC n'a pas la garde de biens immobiliers, les initiatives environnementales concernant la gestion des locaux sont liées étroitement aux initiatives connexes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et des propriétaires des immeubles qui dirigent les efforts pour l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau. Voici un exemple de réduction des déchets : la collaboration de CIC avec TPSGC et les propriétaires des immeubles pour mettre en œuvre le programme Non aux déchets.

⁵¹Pour obtenir plus d'information concernant l'admissibilité sur le plan médical, voir la p. 20

⁵²Ce document peut être consulté à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/french/citizen/look/look-00f.html>

⁵³La version électronique de ce document peut être consultée à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/french/newcomer/guide/new-tocf.html>

⁵⁴<http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/sds/index.html>

RENDEMENT DES INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Résultats obtenus
<p>Loi sur la citoyenneté au Canada et règlement d'application : Dépôt au Parlement d'une nouvelle législation qui tient compte des recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi et règlement simples, transparents et efficaces • Accroissement de l'intégrité de la législation sur la citoyenneté • Processus décisionnels et exécution de programme qui soient cohérents, peu coûteux et efficaces 	<p>Le projet de loi C-16 a été adopté par la Chambre des communes et se trouve devant le Sénat.</p>
<p>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et règlement d'application : Dépôt au Parlement de la nouvelle législation cadre qui touche à presque tous les éléments principaux du programme d'immigration. Un règlement est en voie de rédaction pour l'application des principes énoncés dans la Loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande transparence législative • Accroissement de l'intégrité de la législation sur l'immigration • Programme d'immigration pour la catégorie de la famille dont l'orientation et les exigences sont plus contemporaines • Sélection d'immigrants qui sont plus en mesure de contribuer à l'économie canadienne • Examen plus rapide, plus efficace et plus efficient des revendications du statut de réfugié • Processus décisionnels et exécution de programme qui soient cohérents, peu coûteux et efficaces 	<p>Le projet de loi C-31 a passé l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes.</p>
<p>Règlement sur l'immigration – Nouveaux critères de sélection pour les immigrants de la composante économique : Afin de mettre à jour le système de sélection des travailleurs qualifiés et, ainsi, de mieux répondre aux besoins de l'économie fondée sur le savoir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'immigrants qui sont plus en mesure de contribuer à l'économie canadienne • Capacité accrue de réaliser les objectifs d'immigration annoncés. 	<p>Des dispositions réglementaires sont rédigées dans le cadre de la documentation qui accompagnera le projet de loi C-31.</p>
<p>Règlement sur l'immigration – Catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité : On veut réduire de cinq ans à trois le délai d'attente pour l'obtention du statut de résident permanent dans le cas des réfugiés au sens de la Convention qui ne peuvent satisfaire à l'exigence de détenir un document de voyage valide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse plus humanitaire à l'égard des personnes dont la régularisation du statut est retardée inutilement en raison des exigences actuelles 	<p>La modification n'a pas été apportée à cause de l'obligation de modifier entièrement le <i>Règlement sur l'immigration</i> pour se conformer à des décisions de la Cour concernant les droits juridiques des conjoints de fait et des partenaires de même sexe. Ces dispositions réglementaires sont maintenant rédigées dans le cadre des documents législatifs accompagnant le projet de loi C-31.</p>
<p>Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration – Exception pour les réfugiés : On a éliminé la perception du droit pour les réfugiés et pour les demandeurs des catégories désignées pour des motifs d'ordre humanitaire, et cela afin de réduire le fardeau financier de ces nouveaux arrivants qui ont connu une situation difficile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse plus humanitaire à l'égard des réfugiés et des immigrants appartenant à des catégories de personnes pouvant être admises pour des motifs d'ordre humanitaire • Ces immigrants deviendront plus rapidement des membres à part entière de la société canadienne. 	<p>La modification est entrée en vigueur le 28 février 2000.</p>

Partie IV : Rendement sur le plan financier

Aperçu du rendement sur le plan financier

Cette partie présente un résumé du rendement du Ministère sur le plan financier. Les tableaux qui suivent indiquent les ressources du Ministère qui ont été approuvées par le Parlement ainsi que les dépenses annuelles et les recettes de CIC.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (en millions \$)

Autorisations pour 1999-2000
Besoins financiers par autorisation

Crédit	Dépenses prévues	1999-2000 Total des autorisations ^a	Réel
1 Dépenses de fonctionnement	304,7	446,9	421,4
2 Pour radier des Comptes du Canada 3 897 dettes envers Sa Majesté en chef du Canada d'un montant de 2 493 494 \$	–	2,5	2,4
5 Dépenses en capital	10,6	7,0	5,0
10 Subventions et contributions	333,9	421,8	366,5
(S) Traitement et allocation d'automobile	–	–	–
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34,0	39,2	39,2
(S) Remboursement de montants préalablement crédités aux recettes	–	19,2	19,2
(S) Versements faits à des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	–	0,1	0,1
(S) Montants adjugés par les tribunaux	–	1,9	1,9
(S) Affectation des produits de la disposition de biens excédentaires de la Couronne	–	0,1	0,1
Total pour le Ministère	683,2	938,7	855,8

^a Pour l'explication des écarts, voir p. 10

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant indique en détail la répartition des dépenses totales prévues, des autorisations (en italiques) et des dépenses réelles (lignes ombrées) pour 1999-2000, par secteur d'activité et selon le genre de dépenses. Pour obtenir l'explication des écarts, voir Rendement par secteur d'activité à partir de la p. 17.

Secteurs d'activité	ETP ^a	Fonctionnement ^b	Radiation de créances ^c	Immobilisations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Maximiser les avantages des migrations internationales	1 216	79,2 116,8 116,4	- - -	- - -	- - -	79,2 116,8 116,4	- - -	79,2 116,8 116,4
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	108	34,2 81,4 68,8	- - -	- - -	47,0 131,2 82,0	81,2 212,6 150,8	- - -	81,2 212,6 150,8
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	418	30,9 30,9 29,5	- - -	- - -	286,9 290,6 284,5	317,8 321,5 314,0	- - -	317,8 321,5 314,0
Gérer l'accès au Canada	1 260	105,9 132,0 123,5	- - -	- - -	- - -	105,9 132,0 123,5	- - -	105,9 132,0 123,5
Fournir des services de gestion	908	88,5 146,3 143,7	- 2,5 2,4	10,6 7,0 5,0	- - -	99,1 155,8 151,1	- - -	99,1 155,8 151,1
Totaux	3 910	338,7 507,4 481,9	- 2,5 2,4	10,6 7,0 5,0	333,9 421,8 366,5	99,1 155,8 151,1	- - -	683,2 938,7 855,8
Autres recettes et dépenses								
Recettes non disponibles								(363,6) (363,6) (443,6)
Coût des services obtenus d'autres ministères								164,6 164,6 167,0
Coût net du programme								484,2 739,7 579,2

^a L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation des ressources humaines établie en fonction des niveaux moyens d'emploi. Il est calculé en fonction de la durée de travail hebdomadaire d'un employé, obtenue en calculant le nombre des heures assignées par rapport au nombre prévu d'heures de travail.

^b Les dépenses de fonctionnement comprennent les crédits législatifs indiqués dans le tableau 1: Sommaire des crédits approuvés.

^c Radiation de prêts aux immigrants non remboursés, conformément à l'article 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Tableau 3 : Comparaison chronologique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en millions \$)

Le tableau suivant donne un aperçu chronologique des dépenses par secteur d'activité. Il comprend également une comparaison entre les dépenses totales prévues pour 1999-2000 et les dépenses réelles figurant dans les Comptes publics.

Secteurs d'activité	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999	1999-2000		Réel ^a
			Dépenses prévues	Total des autorisations	
Dépenses budgétaires					
Maximiser les avantages des migrations internationales	76,9	108,7	79,2	116,8	116,4
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	70,5	73,5	81,2	212,6	150,8
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	295,0	278,4	317,8	321,5	314,0
Gérer l'accès au Canada	107,6	81,1	105,9	132,0	123,5
Fournir des services de gestion	119,5	162,8	99,1	155,8	151,1
Total – Budget	669,5	704,5	683,2	938,7	855,8
Dépenses non budgétaires					
Établissement - Programme de prêts aux immigrants ^b	4,6	(1,4)	-	-	(6,9)

^a Pour l'explication des écarts, voir p. 17, 24, 30, 35, 41.

^b Les montants relatifs aux prêts représentent les sommes avancées (prêts accordés) moins les sommes reçues (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (indiquant des valeurs négatives) signalent que les sommes reçues ont dépassé les sommes déboursées.

Tableau 4 : Recettes non disponibles (en millions \$)

Secteurs d'activité	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999	1999-2000	
			Prévu	Réel
Maximiser les avantages des migrations internationales				
Recouvrement des coûts de l'immigration	201,0	213,4	181,0	244,3
Droits exigés pour l'établissement	106,5	100,5	106,5	126,7
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
Recouvrement des coûts de l'immigration	4,6	9,6	3,4	8,5
Droits exigés pour l'établissement	13,2	17,2	13,3	18,1
Intérêts – Programme de prêts aux immigrants	0,3	0,6	0,1	0,8
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
Recouvrement des coûts de la citoyenneté	20,6	18,9	20,3	21,0
Droits exigés pour la citoyenneté	12,9	14,3	30,0	13,7
Gérer l'accès au Canada				
Recouvrement des coûts de l'immigration	4,6	6,4	4,0	5,9
Obligations des transporteurs	4,8	4,2	5,0	4,6
Total des recettes non disponibles	368,5	385,1	363,6	443,6

Tableau 5 : Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions \$)

Secteurs d'activité	Réal 1997-1998	Réal 1998-1999	1999-2000		Réal
			Dépenses prévues	Total des autorisations	
Subventions					
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Subvention pour l'Accord Canada-Québec	90,0	101,4	95,7	102,9	102,9
Subventions aux provinces	46,3	0,1	75,3	51,4	51,4
Total des subventions	136,3	101,5	171,0	154,3	154,3
Contributions					
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	25,1	28,5	14,3	34,0	32,2
Programme d'accueil	2,4	2,7	2,2	3,6	2,4
Cours de langue pour les immigrants au Canada	102,2	119,0	99,4	98,7	95,6
Maintenir la tradition humanitaire du Canada					
Programme d'aide au rétablissement	37,2	42,3	45,0	129,2	80,9
Organisation internationale pour les migrations	1,4	1,5	2,0	2,0	1,1
Total des contributions	168,3	194,0	162,9	267,5	212,2
Total des paiements de transfert	304,6	295,5	333,9	421,8	366,5

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants offre des fonds pour des services comme l'orientation, les conseils paraprofessionnels, la traduction et la recherche d'un emploi.

Le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada offre des fonds pour des cours de langue élémentaires dans une langue officielle à des immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

Les subventions versées en vertu de l'Accord Canada-Québec et les subventions versées à des provinces permettent de reconnaître l'importance des services de rétablissement et de répondre à la nécessité croissante d'aider les immigrants à s'intégrer.

Les fonds du programme d'accueil servent à jumeler des bénévoles canadiens (particuliers et groupes) avec des nouveaux arrivants pour faciliter leur établissement et leur intégration.

Le Programme d'aide au rétablissement, auparavant connu comme le Programme d'aide à l'adaptation, permet d'aider au paiement d'un logement temporaire, de vêtements nécessaires, d'articles ménagers et de frais de subsistance jusqu'à concurrence d'un an pour des réfugiés au sens de la Convention qui sont dans le besoin.

Tableau 6 : Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions \$)

Secteur d'activité	Réal 1997-1998	Réal 1998-1999	1999-2000		Réal
			Dépenses prévues	Total des autorisations	
Services de gestion	10,0	12,8	10,6	7,0	5,0
Total des dépenses en capital	10,0	12,8	10,6	7,0	5,0

Tableau 7 : Prêts, investissements et avances

Prêts aux immigrants	Réal 1997-1998 (milliers \$)	Nombre de prêts 1997-1998	Réal 1998-1999 (milliers \$)	Nombre de prêts 1998-1999	Réal 1999-2000 (milliers \$)	Nombre de prêts 1999-2000
Prêts de transport, d'admissibilité et au titre du droit exigé pour l'établissement ^a	15 816	6 035	16 042	6 087	11 791	5 689
Prêts d'aide à l'établissement	1 665	4 330	1 092	4 646	1 063	1 930
Total	17 481	10 365	17 134	10 733	12 854	7 619

^a Le droit exigé pour l'établissement a été adopté dans le Budget de février 1995. Le 28 février 2000, il a été éliminé pour les réfugiés.

Tableau 8 : Éléments de passif éventuels (en millions \$)

Éléments de passif éventuels ^a	31 mars 1998	31 mars 1999	31 mars 2000
1. Réclamations relatives à deux personnes visées par des mesures d'expulsion qui ont été reconnues coupables ou accusées de meurtre	121,5	10,0	10,0
2. Affaires découlant de l'application de la <i>Loi sur l'immigration</i>	44,9	3,7	7,7
Total	166,4	13,7	17,7

^a Ces affaires étant actuellement devant les tribunaux, le Ministère ne peut pas donner de détails à leur sujet. Il faut toutefois les considérer comme des éléments de passif éventuels de la Couronne et ils sont donc présentés pour fins d'information.

Partie V :

Aperçu du Ministère

Mandat et mission

Aux termes de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement du Canada et les assemblées législatives des provinces partagent le pouvoir législatif en matière d'immigration, la législation fédérale ayant la prépondérance en cas de conflit. Le paragraphe 91(25) de la même Loi confère également au Parlement la compétence exclusive en ce qui concerne « la naturalisation et les étrangers ».

Le 23 juin 1994, le Parlement créait le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (en vertu de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et confiait à son ministre les pouvoirs et fonctions concernant la législation en matière de citoyenneté et d'immigration.

Citoyenneté et Immigration Canada est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que de la *Loi sur l'immigration*. Il est également chargé d'appliquer les règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le *Règlement sur la citoyenneté, 1993*, le *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration*, le *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire* et le *Règlement sur l'immigration, 1978*.

L'objectif du programme de citoyenneté et d'immigration est de faire en sorte que l'arrivée de personnes au Canada et l'appartenance à la société canadienne soient favorables aux intérêts sociaux et économiques du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration doivent être gérés conformément aux capacités et aux besoins internes du Canada ainsi qu'à ses responsabilités et à ses engagements internationaux.

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada est de bâtir un Canada plus fort en :

- tirant le plus grand profit possible des mouvements de personnes dans le monde;
- protégeant les réfugiés au pays et à l'étranger;
- soutenant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérant l'accès au Canada.

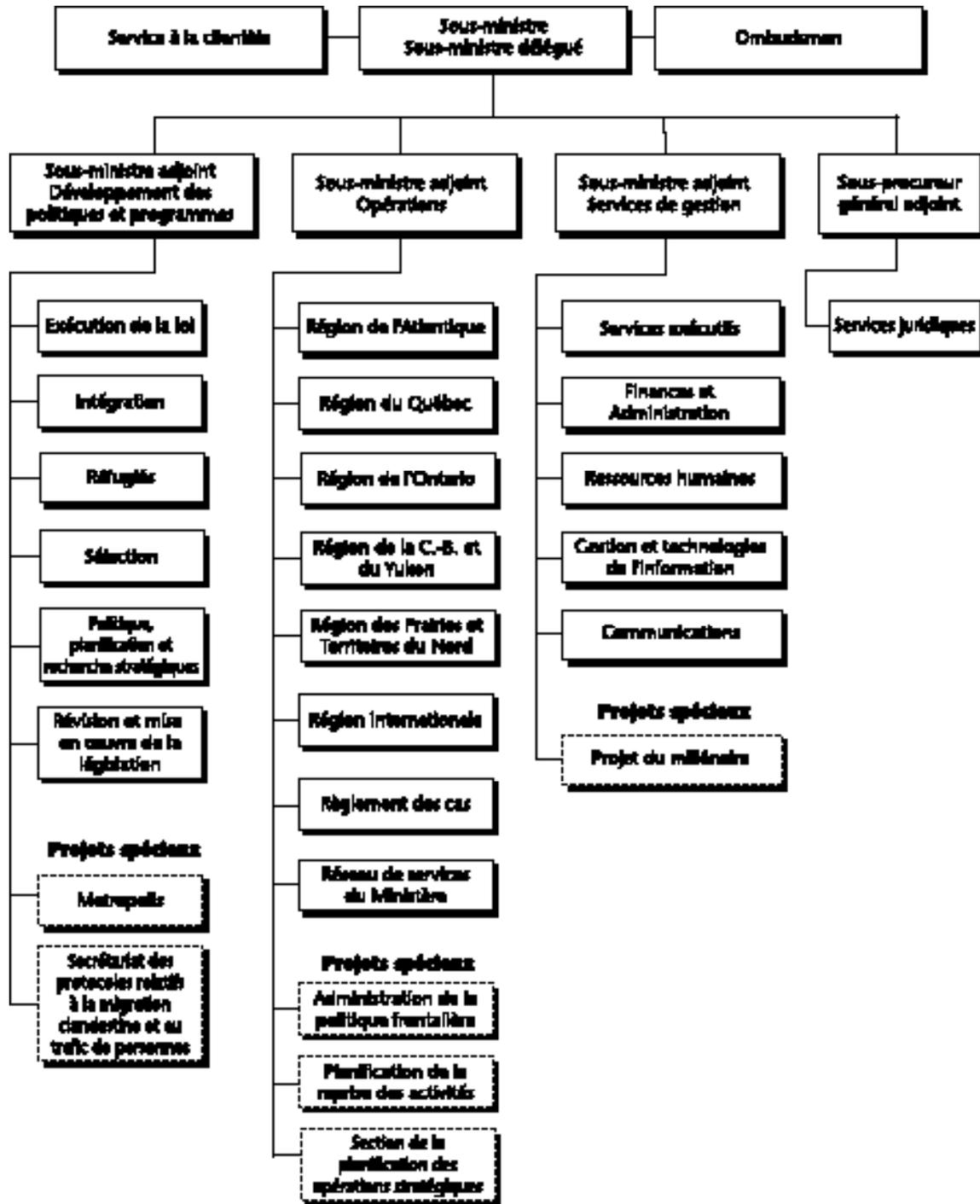
Organisation du Ministère

Le programme de citoyenneté et d'immigration est structuré en trois secteurs (le Développement des politiques et des programmes, les Opérations, et les Services de gestion), chacun relevant directement d'un sous-ministre adjoint. Chaque secteur doit appuyer les quatre grands secteurs d'activité suivants axés sur les résultats, c'est-à-dire :

- maximiser les avantages des migrations internationales;
- maintenir la tradition humanitaire du Canada;
- promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérer l'accès au Canada.

Les secteurs d'activité de CIC couvrent un continuum qui va de la sélection initiale des immigrants, des réfugiés ou des visiteurs jusqu'à l'attribution de la citoyenneté.

Organigramme



Partie VI :

Autres renseignements

Site Web et adresses du Ministère

Le site Internet de CIC fournit des renseignements à tous les utilisateurs, que ce soit des conseils pratiques pour les nouveaux arrivants au Canada ou des publications et des rapports de recherche.

Site Internet : <http://www.cic.gc.ca>

Elizabeth Tromp

Directrice générale, Exécution de la loi
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
8^e étage, Section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 954-6132
Fax : (613) 954-6765

Rosaline Frith

Directrice générale, Intégration
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
5^e étage, Section D
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-3257
Fax : (613) 952-0594

Gerry Van Kessel

Directeur général, Réfugiés
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
17^e étage, Section D
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-5874
Fax : (613) 957-5869

Nick Oosterveen

Directeur général p. i., Sélection
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
7^e étage, Section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 941-8989
Fax : (613) 941-9323

Ann Ratcliffe

Directrice générale, Politique, planification
et recherche stratégiques
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
18^e étage, Section D
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-5956
Fax : (613) 957-5955

Claire Lavoie

Directrice générale, Services exécutifs
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
21^e étage, Section C
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 952-9004
Fax : (613) 952-5547

Lyse Ricard

Directrice générale, Finances
et administration
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
4^e étage, Section A
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 954-4443
Fax : (613) 957-2775

Linda Landry

Directrice générale, Ressources humaines
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
12^e étage, Section D
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 941-7788
Fax : (613) 941-7798

Barbara Slater

Directrice générale, Gestion et Technologies
de l'information
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
7^e étage, Section A
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 954-2700
Fax : (613) 954-6209

Gerry Maffre

Directeur général, Communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
19^e étage, Section C
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 941-7077
Fax : (613) 941-7099

Tony Marshall

Directeur, Atlantique
Citoyenneté et Immigration Canada
1875, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G8
Téléphone : (902) 426-1752
Fax : (902) 426-4241

Monique Leclair

Directrice générale, Québec
Citoyenneté et Immigration Canada
715, rue Peel, 3^e étage, pièce 306
Montréal (Québec) H3C 4H6
Téléphone : (514) 283-4900
Fax : (514) 496-3976

Irene Bader

Directrice générale, Ontario
Citoyenneté et Immigration Canada
25, av. St. Clair Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Téléphone : (416) 954-7800
Fax : (416) 954-7870

Robert Vineberg

Directeur, Prairies et Territoires du Nord
Citoyenneté et Immigration Canada
25, ch. Forks Market, pièce 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 4S9
Téléphone : (204) 984-2013
Fax : (204) 983-2867

Michel Smith

Directeur général, Colombie-Britannique
et Yukon
Citoyenneté et Immigration Canada
641-800, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2V8
Téléphone : (604) 666-6301
Fax : (604) 666-3129

Daniel Jean

Directeur général, Région internationale
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
16^e étage, Section A
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-5893
Fax : (613) 957-5802

Claudette Deschênes

Directrice générale, Règlement des cas
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
6^e étage, Section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-3941
Fax : (613) 941-6754

Joyce Cavanagh-Wood

Directrice générale, Réseau de services
du Ministère
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
14^e étage, Section A
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 941-8055
Fax : (613) 941-0061

Debra Normoyle

Directrice exécutive, Secrétariat des
protocoles relatifs à la migration
clandestine et au trafic de personnes
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
8^e étage, Section A
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 941-2400
Fax : (613) 954-4322

Meyer Burstein

Directeur exécutif, Metropolis
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
15^e étage, Section B
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 957-5971
Fax : (613) 957-5968

Claude Rocan

Directeur général, Révision et mise en œuvre
de la législation sur l'immigration
Citoyenneté et Immigration Canada
Édifice Narono, 10^e étage
360, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Téléphone : (613) 946-0570
Fax : (613) 946-0581

Lois et règlements connexes

Lois et règlements connexes relevant du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Le Ministre est responsable devant le Parlement des lois et règlements connexes suivants :

Loi sur la citoyenneté	L.R.C., 1985, ch. C-29, modifiée
Loi sur l'immigration	L.R.C., 1985, ch. I-2, modifiée
Règlement sur la citoyenneté de 1993	DORS/93-246, modifié
Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration	DORS/86-64, modifié
Règlement sur l'immigration de 1978	DORS/78-172, modifié
Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	L.C. 1994, ch. 31
Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié	DORS/90-40, modifié
Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des raisons d'ordre humanitaire	DORS 97-183, modifié
Règles de la section du statut de réfugié	DORS/93-45
Règles de la section d'arbitrage	DORS/93-47
Règles de la section d'appel de l'immigration	DORS/93-46, modifiées

Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports du Ministère

RAPPORTS OBLIGATOIRES DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU PARLEMENT		
RAPPORT	DÉLAI DE PRÉSENTATION	RENOI À L'ARTICLE DE LA LOI
Citoyenneté et Immigration – Accès à l'information et Protection des renseignements personnels : Rapport annuel	Dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance suivant l'ouverture de la prochaine session.	L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2) et L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié – Accès à l'information et Protection des renseignements personnels : Rapport annuel	Dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance suivant l'ouverture de la prochaine session.	L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2) et L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2)
Citoyenneté et Immigration – Plan annuel en matière d'immigration	Au plus tard le 1 ^{er} novembre ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard dans les 15 premiers jours de séance ultérieurs.	L.R.C. 1985, ch. 1-2, art. 7, modifié par L.C. 1992, ch. 49, art. 3
Commission de l'immigration et du statut de réfugié – Règles établies par le président	Dans les 15 premiers jours de séance de la Chambre, suivant l'agrément des règles par le gouverneur en conseil.	L.R.C. 1985, ch. 1-2, par. 65(2), modifié par L.R.C. 1985 (4e suppl.), ch. 1, art. 27
Prêts aux immigrants – Rapport annuel	Dans les six premiers mois de chaque exercice financier ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance ultérieurs.	L.R.C. 1985, ch. 1-2, par. 119(4), modifié par L.R.C. 1985 (4e suppl.), ch. 1, art. 27
Permis ministériels – Rapport annuel	Dans les 30 premiers jours de chaque exercice financier ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 30 premiers jours de séance ultérieurs.	L.R.C. 1985, ch. 1-2, par. 37(7)
Rapport sur le développement durable	Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des modifications apportées à la <i>Loi sur le vérificateur général</i> et entrées en vigueur le 15 décembre 1995 et tous les trois ans par la suite. Dernier dépôt : décembre 1997. Prochain dépôt : au plus tard en décembre 2000	L.C. 1995, ch. 43, par. 24(1)

Index

A

Accès à l'information, 44, 63
Accès aux professions et aux métiers, 22
arrivées, 3, 10, 11, 24, 26, 36-38, 40, 44
assurance de la qualité, 4, 13, 33

C

Centre de traitement des demandes (CTD), 15, 33
citoyenneté, 3-5, 7, 8, 10, 12, 14-16, 21, 30, 33-35, 44, 48, 49, 53, 57, 62, 63, 67
clandestins de la mer, 10, 35, 39, 41
Comité consultatif sur les étudiants internationaux, 16
communications, 9, 41, 42, 44, 47, 48
Conseil de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 16, 28
contributions, 10, 15, 27, 32, 33, 51, 54
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 4, 11, 36
crime organisé, 11, 16, 36, 40
crimes de guerre, 16, 38

D

Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 12, 16, 22, 23, 33
développement durable, 47, 48, 63
Droit exigé pour l'établissement (DEPE), 27, 55

E

économie, 4, 8, 9, 12, 16, 21, 22, 48, 49, 67
enfants, 4, 9, 12, 19-21, 26-28, 34, 36
Entente-cadre sur l'union sociale, 9
États-Unis, 4, 27, 36-39
étudiants, 3, 4, 7, 14, 16, 17, 19, 22, 23
étudiants étrangers, 3, 7, 16, 17, 22, 23

F

famille, 3, 7, 11, 16-21, 25, 26, 29, 49,

G

Gérer l'accès au Canada, 9, 16, 53, 57
Gouvernement en direct (GED), 43

H

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 3, 16, 25-27, 43

I

intégration, 3, 7, 9, 14-16, 29-34, 43, 52-54, 57, 67
investisseurs, 7, 17, 21

K

Kosovo, 10, 11, 19, 24, 25, 30, 41

L

législation, 49, 57
Loi sur la citoyenneté, 4, 12, 21, 49, 57, 62
Loi sur la citoyenneté au Canada, 4, 12, 21, 49
Loi sur l'immigration, 4, 7, 11, 12, 20, 21, 26, 35, 36, 47-49, 55, 57, 62
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 4, 11, 12, 20, 26, 36, 47, 48

M

Maintenir la tradition humanitaire
du Canada, 9, 24, 53, 57, 67
Maximiser les avantages des migrations
internationales, 9, 17, 53, 57, 67
migrants économiques, 27
migration clandestine, 36, 40
Ministère de la Défense nationale
(MDN), 11, 16, 39
Ministère de la Justice, 12, 16, 38
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
(MAECI), 11, 16, 27
mondialisation, 8

N

Nations Unies, 3, 4, 14, 11, 36

O

Organisation internationale pour les
migrations (OIM), 11, 16, 27
organisations non gouvernementales
(ONG), 11, 12, 15, 25, 26, 28, 67

P

paiements de transfert, 15, 54
Parlement, 3, 4, 12, 18, 47, 49, 51, 57, 62, 63
partenaires, 3, 9, 11, 12, 14, 15, 22, 25-27, 33,
38, 39, 49, 67
personnes à charge, 19, 20, 26
plan d'immigration, 18, 20, 47
priorités gouvernementales, 9
Programme d'accueil, 32, 54
Programme d'aide au rétablissement
(PAR), 26, 27, 54
Programme de prêts aux immigrants, 53
Programme de rétablissement des réfugiés,
7, 24, 25
projet de loi C-16, 4, 12, 21, 49
projet de loi C-31, 4, 11, 12, 20-22, 28, 29,
36, 39, 49
Projet pilote de fournisseurs de services
à l'étranger, 26
Projet pilote sur la protection d'urgence, 26
Promouvoir l'intégration des nouveaux
arrivants, 9, 30, 53, 57
provinces, 9, 12, 14-16, 20, 21, 26, 30-33, 47,
54, 57

R

Rapport sur les plans et les priorités
(RPP), 7, 10
rétablissement, 7, 25-27, 54
réforme législative, 10, 12
réfugiés, 3, 4, 7, 9-12, 14, 16, 18-20, 24-29, 35,
36, 44, 47-49, 54, 55, 57, 67
réfugiés au sens de la Convention, 49, 54
résidents permanents, 7, 8, 30, 33, 36, 37
ressources humaines, 16, 22, 41-43

S

Santé Canada, 16, 20
santé et qualité des soins, 9
Secrétariat du Conseil du Trésor, 12
service à la clientèle, 4, 9, 10, 13, 19, 42
Solliciteur général, 16, 38
Stratégie de l'information financière, 43
subventions, 10, 30, 32, 51, 52, 54
Système mondial de gestion des cas
(SMGC), 12, 43

T

territoires, 12, 14, 16, 18, 20, 21, 31, 32, 68
trafic de personnes, 3, 4, 11, 36, 38, 40
travailleurs qualifiés, 3, 19, 22, 49
travailleurs temporaires, 4, 7, 13, 17, 19,
22, 23

U

United States Department of State, 37
United States Immigration and Naturalization
Service (USINS), 36, 37

V

visiteurs, 3, 4, 7, 13, 17, 19, 22, 35, 57

Annexes

Annexe 1 – Liste des clients et partenaires de CIC

Secteur d'activité	Objectif	Clients/Partenaires
Maximiser les avantages des migrations internationales	Tirer le plus d'avantages possible des migrations internationales pour l'économie et la société canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> • Canadiens réunis avec leurs proches parents • Employeurs, travailleurs, organisations professionnelles et groupes d'intérêts canadiens • Établissements d'enseignement canadiens • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens • Gouvernements et organismes provinciaux et territoriaux, administrations municipales • L'industrie touristique • Personnes qui demandent la résidence permanente ou une autorisation de séjour temporaire au Canada • Organisations non gouvernementales ou groupes d'intérêts représentant différentes catégories de requérants • Autres pays et organisations internationales • Fournisseurs canadiens de biens et services
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Protéger les réfugiés et les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens • Organisations non gouvernementales • Communauté internationale
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Aider à l'établissement, à l'adaptation et à l'intégration des nouveaux arrivants; promouvoir la citoyenneté canadienne; définir la notion d'appartenance à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux arrivants • Organisations nationales et internationales et fournisseurs de services d'aide à l'établissement • Partenaires du secteur privé • Gouvernements et organismes provinciaux, administrations municipales • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens • Grand public
Gérer l'accès au Canada	Veiller au respect des règles des programmes canadiens de citoyenneté, d'immigration et d'accueil des réfugiés, et accroître la sécurité et le bien-être de la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires nationaux et internationaux collaborant dans la lutte contre le crime et le terrorisme • Partenaires du secteur privé • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens
Fournir des services de gestion	Veiller à l'efficacité de l'organisation et aider le Ministère à s'adapter à l'évolution de l'environnement dans lequel il offre ses services, en assurant la gestion des ressources, de l'information et des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Députés, grand public et médias • Gouvernements provinciaux et administrations municipales • Universitaires et chercheurs • Ministres, autres organismes et ministères gouvernementaux, notamment les organismes centraux • Clients et partenaires des autres secteurs d'activité

Annexe 2 – Tableau des ententes fédérales-provinciales-territoriales

PROVINCE/TERRITOIRE	SITUATION ACTUELLE			
	Entente cadre	Candidats d'une province	Restructuration de l'établissement	Autres
Terre-Neuve		Entente signée le 1 ^{er} septembre 1999	Lettre d'entente signée en 1979	
Île-du-Prince-Édouard				Lettre d'entente signée en 1978
Nouvelle-Écosse				Lettre d'entente signée en 1978
Nouveau-Brunswick		Entente signée le 22 février 1999		Lettre d'entente signée en 1978
Québec	Accord Canada-Québec signé en 1991	S.O.	S.O.	
Ontario				
Manitoba	Accord signé en 1996	Entente signée en juin 1998	Annexe signée en juin 1998; services transférés le 1 ^{er} janvier 1999	
Saskatchewan	Accord signé en mars 1998	Entente signée en mars 1998		
Alberta				
Colombie-Britannique	Accord signé en mai 1998	Entente signée en mai 1998	Services d'établissement transférés le 1 ^{er} janvier 1999	
Yukon	Négociations en cours	Négociations en cours	Négociations en cours	
Nunavut				
Territoires du Nord-Ouest				